CREAI
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

CATALOGUE de FORMATIONS

2024

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations,
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

CREAI
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

CREAI

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'ÉDITO

L'équipe du CREAI Bourgogne Franche-Comté a le plaisir de vous présenter son catalogue 2024, construit à partir des besoins émanant du terrain, de l'actualité du secteur de la Santé (social, médico-social et sanitaire), des acteurs de droit commun (administrations, associations, entreprises,...).

Cette offre s'appuie sur les spécificités du CREAI BFC :

- une équipe pluridisciplinaire de formateurs spécialistes du secteur social, médico-social et sanitaire, titulaires de diplômes universitaires et expérimentés
- une attention toute particulière portée aux attentes des personnes accompagnées et à la promotion de leur autodétermination
- une proximité avec les demandes des professionnels de terrain de tous horizons et de leurs directions
- une expertise s'appuyant sur des missions d'observation-étude, de conseil et d'animation de groupes de travail
- une connaissance approfondie des enjeux et décisions politiques en cours, en lien avec notre Fédération ANCREAI
- un objectif : favoriser la société inclusive

Ces spécificités nous permettent de proposer :

- une offre **personnalisable**
- des actions contribuant à la **formation continue** des professionnels, dont des **formations inter-secteurs** (ESSMS, administrations, associations, entreprises,...)
- des **appuis méthodologiques** pour accompagner les équipes dans leurs démarches d'amélioration continue de la qualité, l'élaboration de projets, d'outils,...
- **des formations auprès des personnes en situation de vulnérabilité**

Deux formules sont possibles pour ces formations et appuis méthodologiques :

- **en « intra »**, au sein de vos établissements et services, institutions, administrations, en ajustant la prestation à votre demande et à votre contexte ;
- **en « inter-structures »** » avec des inscriptions individuelles, de professionnels de différents horizons, à des sessions à Dijon ou Besançon.

Notre offre se décline en 6 grandes catégories et vous permet de nous solliciter dans le cadre de formations, d'appuis méthodologiques, d'analyses de la pratique, de conférences, de journées d'études, selon des modalités à définir ensemble.

À noter cette année, l'ouverture de formations à tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, administrateurs, etc.).

L'équipe du CREAI Bourgogne-Franche-Comté

Sommaire 2024

6 - Organigramme du CREAI BFC
8 - Notre équipe d'intervenants
9 - Nos méthodes pédagogiques

1 Les politiques sociales et leurs conséquences

11 - Les politiques du handicap : démarche inclusive, pourquoi ? comment ? jusqu'où ? TOUT PUBLIC
12 - S'approprier les nomenclatures SERAFIN
13 - Protection de l'enfance : le cadre général TOUT PUBLIC

2 Fonctionnement interne des structures

15 - Nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS : enjeux et méthodes
16 - Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger
17 - Élaborer ou actualiser son projet d'établissement, de service, de pôle ou de dispositif
18 - Accompagner le passage en dispositif NOUVEAU
19 - Comprendre la responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social
20 - Mieux appréhender les droits des personnes accompagnées et leur application TOUT PUBLIC
21 - Partager des informations à caractère secret TOUT PUBLIC
22 - Améliorer les écrits professionnels
23 - Architecture, spatialité et institution : penser les lieux pour soigner les liens NOUVEAU

3 Accompagnement et pratiques professionnelles

25 - Le projet personnalisé : de l'évaluation des besoins au suivi de projet
26 - Le projet personnalisé : construction de l'outil d'évaluation et de la procédure d'élaboration avec SERAFIN
27 - Nouveaux salariés : comprendre le secteur du handicap
28 - Promouvoir la bientraitance
29 - Recueillir la parole par questionnaire
30 - Protection de l'enfance : mise en œuvre du parcours de l'enfant
31 - Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE
32 - Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap TOUT PUBLIC
33 - START – Un dispositif de formations croisées dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND)
34 - La relation dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques
35 - Vivre à domicile avec des troubles psychiques : mieux comprendre pour mieux accompagner
36 - L'adaptation des pratiques des professionnels d'ESAT en faveur de l'inclusion
37 - Formation des référents Access'VAE
38 - Être moniteur d'atelier en ESAT : des fonctions qui évoluent

39 - Comprendre la protection juridique des majeurs TOUT PUBLIC
40 - Travailler avec et pour les proches aidants d'adultes handicapés
41 - Accompagner la vie amoureuse et sexuelle des personnes vulnérables TOUT PUBLIC
42 - Prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées en ESMS
43 - Accompagner la maladie grave et la fin de vie de personnes handicapées

4 Positionnement face aux situations difficiles

45 - Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner les personnes en situation de handicap
46 - Prévenir et faire face aux violences émanant de personnes accompagnées TOUT PUBLIC
47 - Voir, comprendre et agir face à la maltraitance
48 - Réfléchir les questions éthiques que posent les situations complexes
49 - Analyse de la Pratique Professionnelle TOUT PUBLIC

5 Formations mixtes à destination des professionnels et des personnes accompagnées

51 - Développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir pour et avec les personnes accompagnées TOUT PUBLIC
52 - Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre TOUT PUBLIC
53 - Le rôle d'élu au Conseil de la Vie Sociale
54 - Créer ou renforcer la pair-aidance au sein de sa structure

6 Formation à destination des personnes accompagnées

56 - Mieux connaître mes droits
57 - Tutelle, curatelle... comment ça marche ?
58 - Avancer dans mon parcours professionnel
59 - Mieux utiliser internet et les réseaux sociaux
60 - L'accompagnement des personnes handicapées évolue : qu'est-ce que cela change pour vous ?
61 - Devenir pair-aidant Access'VAE
62 - Le rôle de délégué des travailleurs en ESAT NOUVEAU
63 - La réforme des ESAT : qu'est-ce que cela change pour vous ? NOUVEAU
64 - La vie amoureuse et sexuelle NOUVEAU
65 - Autres prestations du CREAI BFC
66 - Lexique
67 - Formations inter-structures 2024
68 - Présentation du CREAI BFC
69 - Être adhérent et contribuant au CREAI
70 - Conditions générales de vente des formations du CREAI BFC
73 - Modalités pratiques / Tarifs 2024

ORGANIGRAMME DU CREAI BFC

Les personnels administratifs sont en charge du suivi et de la coordination administrative des formations inter et intra, en liens avec les structures et les intervenants (conventions, convocations, saisie des évaluations, suivi de l'assiduité, certificats de réalisation, facturation).

Les intervenants définissent les contenus et méthodes pédagogiques avec les structures demandeuses et les adaptent en fonction du contexte et des spécificités de la demande, en amont et, si besoin, pendant l'intervention.

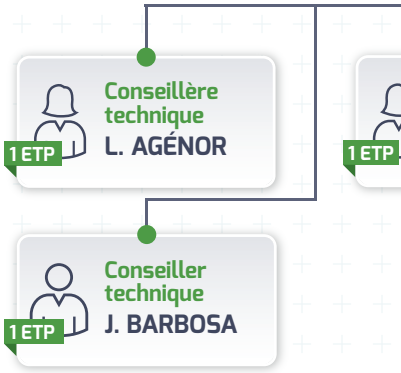

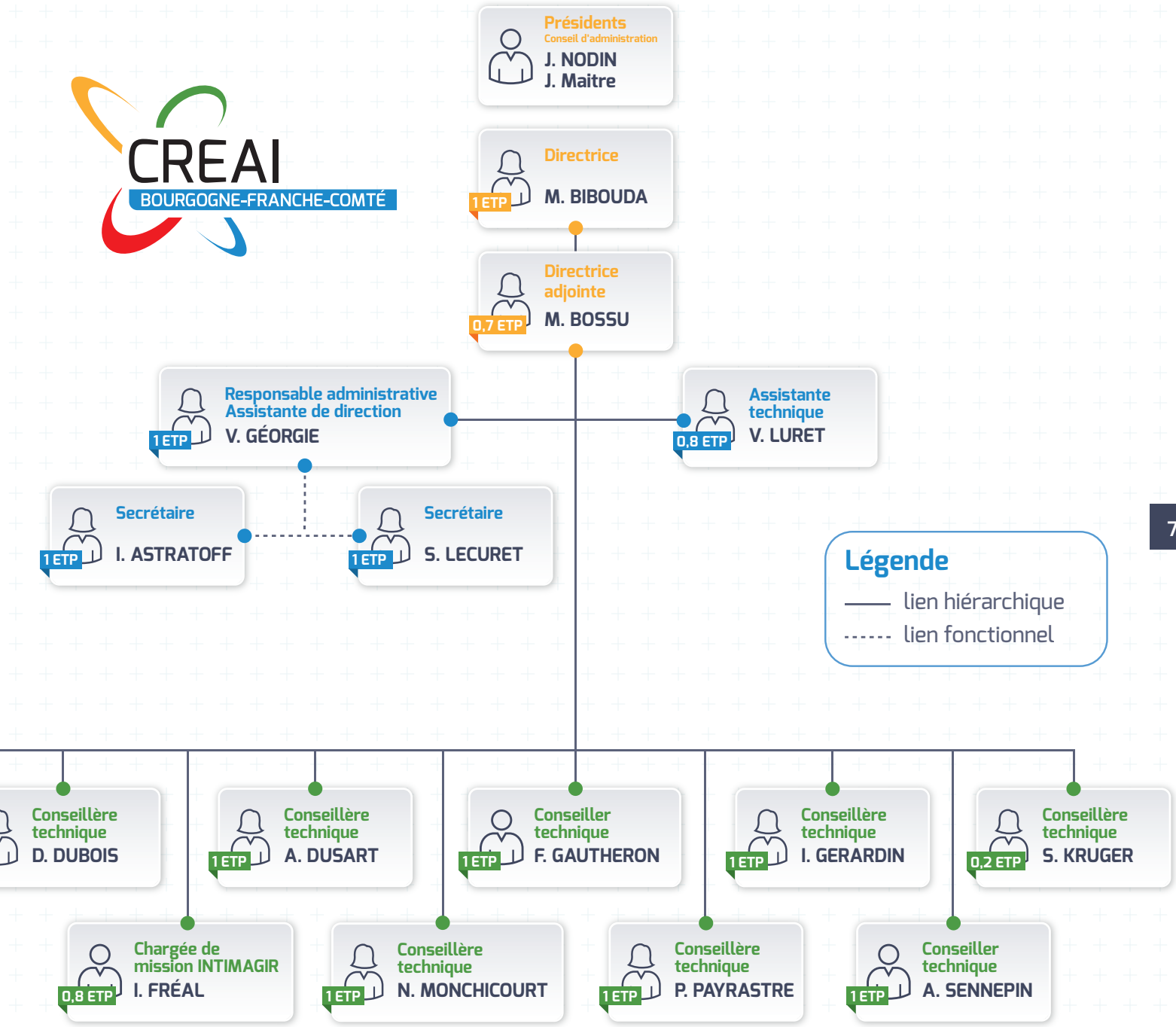
CREAI
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Présidents
Conseil d'administration
J. NODIN
J. Maitre
Directrice
1 ETP
M. BIBOUDA
Directrice adjointe
0,7 ETP
M. BOSSU
Responsable administrative
Assistante de direction
1 ETP
V. GÉORGIE
Assistante technique
0,8 ETP
V. LURET
Secrétaire
1 ETP
I. ASTRATOFF
Secrétaire
1 ETP
S. LECURET
Légende
lien hiérarchique
lien fonctionnel
Conseillère technique
D. DUBOIS
Conseillère technique
1 ETP
A. DUSART
Conseiller technique
1 ETP
F. GAUTHERON
Conseillère technique
1 ETP
I. GERARDIN
Conseillère technique
0,2 ETP
S. KRUGER
Chargée de mission INTIMAGIR
0,8 ETP
I. FRÉAL
Conseillère technique
1 ETP
N. MONCHICOURT
Conseillère technique
1 ETP
P. PAYRASTRE
Conseiller technique
1 ETP
A. SENNEPIN

NOTRE ÉQUIPE D'INTERVENANTS

> Plus de précisions : **www.creaibfc.org**

Lucile AGENOR	**Conseillère technique, titulaire d'un doctorat en sociologie et d'un Master en Intervention sociologique et pratique d'expertise.** Domaines particuliers : politiques publiques - méthodologie - démarche qualité - inclusion - transformation de l'offre - pouvoir d'agir.
Julien BARBOSA	**Conseiller technique, titulaire d'un Master Protection des droits fondamentaux, d'un Doctorat de Droit et d'un Master Sciences de l'éducation et de la formation.** Domaines particuliers : protection de l'enfance (civil et pénal), mineurs isolés étrangers, droits des personnes accompagnées, citoyenneté, éthique, pouvoir d'agir, démarche qualité.
Philippe BEN AHMED	**Architecte designer d'espaces, diplômé en ingénierie sociale, enseignant à l'Académie des Arts Appliqués de Dijon et à l'École Supérieure de Design de Troyes, formateur pour le CREAI BFC.**
Mathilde BIBOUDA	**Directrice du CREAI, titulaire d'un Master en Management et Évaluation des Organisations de Santé et d'Éducation.** Domaines particuliers : politiques sociales - évaluation – handicap – protection de l'enfance.
Marielle BOSSU	**Directrice adjointe du CREAI, titulaire d'un Master en Management et Évaluation des Organisations de Santé et d'Éducation.** Domaines particuliers : handicap – insertion professionnelle - VAE - hébergement et insertion sociale.
Dominique DUBOIS	**Conseillère technique du CREAI, juriste, titulaire d'une maîtrise en droit privé et d'un DEA en droit processuel.** Domaines particuliers : droits fondamentaux des personnes accompagnées - protection de l'enfance - protection juridique des majeurs - vie amoureuse et sexuelle.
Anne DUSART	**Conseillère technique du CREAI, psychologue, sociologue, titulaire d'un DESS en psychologie clinique et psychopathologie, d'un DEA en sociologie, d'un Master en Management et Évaluation des Organisations de Santé et d'Éducation et d'un Master Populations, santé et politiques sociales.** Domaines particuliers : éthique - troubles psychiques –- vie amoureuse et sexuelle - deuil et fin de vie des personnes déficientes intellectuelles - handicap - maltraitance - protection de l'enfance - crise sanitaire Covid-19 - écrits professionnels.
Fabrice GAUTHERON	**Conseiller technique du CREAI, éducateur spécialisé, titulaire du diplôme de Manager d'organismes à vocation sociale et/ou culturelle et de l'économie sociale et solidaire.** Domaines particuliers : handicap - violences - transgressions - troubles psychiques – analyse de la pratique - autodétermination.
Isabelle GERARDIN	**Conseillère technique du CREAI, titulaire d'un doctorat en socio-économie (économie des services).** Domaines particuliers : économie sociale - handicap - personnes âgées - politiques sociales – inclusion - vieillissement des personnes handicapées.
Nastasia MONCHICOURT	**Conseillère technique du CREAI, psychologue clinicienne, titulaire d'un Master Sciences Humaines et Sociales, Mention Psychologie, Spécialité Psychopathologie et Psychologie Clinique.** Domaines particuliers : handicap - bientraitance - RBPP – vie amoureuse et sexuelle - troubles psychiques - transgressions.
Pauline PAYRASTRE	**Conseillère technique du CREAI, titulaire d'un Master Sciences Humaines et Sociales, Mention Direction et Responsabilités de Services : Vieillissements et Handicaps.** Domaines particuliers : handicap - évaluation - vieillissement des personnes handicapées - proches aidants - troubles du neurodéveloppement.
Arnaud SENNEPIN	**Conseiller technique du CREAI, Psychologue du Travail. Titulaire d'un Master Psychologie du Travail - Management des Relations Humaines et des Communications et d'un Master Management et développement des Ressources Humaines.** Domaines particuliers : Handicap - Insertion professionnelle - VAE.

NOS MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le CREAI BFC a obtenu la certification qualité QUALIOPI au titre de la catégorie « actions de formations ». Chaque année nous formons environ 1 500 personnes en Bourgogne Franche-Comté, avec un taux de satisfaction global de 97 %.

Nos formations sur une alternance des modalités pédagogiques tenant compte à la fois des objectifs pédagogiques à atteindre, du public bénéficiaire, du contenu à assimiler et des connaissances préexistantes des stagiaires :

- apports de connaissances ;
- apports méthodologiques et exercices d'application ;
- analyse de situations ou études de cas ;
- partage d'expériences et temps d'échanges ;
- exercices pratiques et mises en situation ;
- productions collectives.

Cette diversité des méthodes pédagogiques employées permet aux stagiaires d'être acteurs de leur formation et de faciliter l'appropriation du contenu.

Cette approche leur permet également de prendre le temps de la réflexion, de faire le lien entre les notions abordées et leur expérience et de les transposer dans leur pratique au quotidien.

La dimension ludique permet de renforcer l'engagement, la motivation et les interactions entre les participants et rend les apprentissages collaboratifs. Les formateurs font appel à des techniques telles que : exercices d'ancrage des connaissances et de remobilisation (« energizers ») et à des outils en ligne.

Les formateurs évaluent les acquis des stagiaires à l'entrée, en cours et en fin de formation, à l'aide de tests de positionnement, QCM, exercices, mises en situation, etc.

Les formations destinées aux personnes accompagnées font l'objet d'adaptations : rythme, durée, accessibilité des supports pédagogiques, etc.

Nous analysons les questionnaires de satisfaction (de fin de formation et à 3 mois après la fin de la session) de chaque stagiaire et commanditaire. Nous faisons évoluer nos contenus et méthodes pédagogiques en fonction de ces retours, dans le cadre d'une démarche continue d'amélioration de la qualité. Nos interventions sont en général appréciées de par leur qualité et les abandons sont rares.

Notre philosophie est basée sur le fait que la réussite d'une formation dépend à la fois :

- d'une préparation concertée avec le demandeur,
- des connaissances du formateur, de sa pédagogie et de son écoute des stagiaires,
- de la participation active de ces derniers.

1

Les politiques sociales et leurs conséquences

Les politiques du handicap : démarche inclusive, pourquoi ? comment ? jusqu'où ? 11

S'approprier les nomenclatures SERAFIN 12

Protection de l'enfance : le cadre général 13

Les politiques du handicap :
démarche inclusive, pourquoi ? comment ? jusqu'où ?

CONTEXTE

Dans le droit fil des principes posés par les lois des années 2000, et sous l'influence de courants internationaux en faveur de l'inclusion des personnes handicapées au sein de la société, les nouvelles orientations politiques prises dans le secteur du handicap (Réponse Accompagnée Pour Tous, territoire « 100 % inclusif », réforme SERAFIN-PH,...) visent à faire évoluer l'offre pour accompagner les parcours des personnes handicapées en favorisant leur pleine citoyenneté et inclusion dans la cité.

Le CREAI propose une formation pour aider les administrateurs, les cadres et les professionnels des établissements et services et les « acteurs de droit commun » à connaître les fondements et le contenu de ces orientations. Elle vise également à prendre la mesure de ses incidences sur l'organisation des ESMS et sur les pratiques professionnelles.

> **Durée : 2 à 3 jours (dont deux consécutifs)**
> **Formation en intra**

Intervenante

Isabelle GERARDIN ou Lucile AGENOR

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Donner aux professionnels des ESMS une lecture des logiques qui sous-tendent les politiques actuelles du handicap et une compréhension des articulations entre les réformes en cours
> Disposer des clés pour comprendre le positionnement de leur structure dans l'environnement médico-social et pour réfléchir à leurs marges de manœuvre
> Connaître les enjeux et l'actualité de la réforme sur l'inclusion

CONTENU

> Les principes fondateurs (approches du handicap, politiques internationales et françaises)
> L'approche inclusive : de quoi parlons-nous ?
> Les transformations en cours : logique de parcours, souplesse des réponses
> Les conséquences sur les organisations actuelles (dispositifs, plates-formes...) et les perspectives envisageables

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques
> Ateliers
> Travail sur les représentations
> Ressources documentaires

S'approprier les nomenclatures SERAFIN

INTER-STRUCTURES

6&7 JUIN 2024

CONTEXTE

Il existe un écart entre les modalités de financement de l'offre médico-social, et les besoins et attentes des personnes accompagnées, ne permettant pas de moduler les réponses en fonction des spécificités. C'est ce qu'a notamment mis en avant le rapport Vachey-Jeannet.

Dès lors, une réforme de la tarification nommée « SERAFIN-PH » (Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes handicapées) vise à lever et corriger ces obstacles et à établir un langage commun.

Cette réforme, toujours en cours, a conduit à la définition de nomenclatures des besoins et des prestations, comme étape préalable à la définition d'un nouveau modèle de financement. Au-delà de cette finalité, les nomenclatures SERAFIN sont aujourd'hui considérées comme des supports utiles à l'élaboration des documents de l'établissement. En effet, la déclinaison des nomenclatures permet de mieux identifier les besoins des personnes accompagnées, à l'échelle individuel (lors de l'élaboration du projet personnalisé) et collective (décrire la population accompagnée et les prestations à délivrer au regard de ses caractéristiques, attentes et besoins dans les projets d'établissement ou de service).

Le CREAI propose aux professionnels et à leurs directions de s'approprier les nomenclatures des besoins et des prestations SERAFIN-PH, au regard de leurs documents institutionnels (projet personnalisé ou projet d'établissement ou de service).

> **Durée :** 2 jours
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :** 6 et 7 juin 2024, à Besançon

Intervenante

Lucile AGENOR ou Isabelle GERARDIN

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Connaître le contexte et les grands principes de la réforme de la tarification
> Comprendre l'architecture des nomenclatures de prestations et de besoins
> Savoir distinguer besoins et prestations, prestations directes et indirectes
> Savoir nommer les besoins des personnes accompagnées dans la logique SERAFIN et les classer dans cette nomenclature
> Être capable de situer les activités de l'ESMS dans les prestations SERAFIN
> Identifier les différents usages des nomenclatures

CONTENU

> Point d'étape sur l'état d'avancement de la réforme
> Les notions de besoin et prestation au sens de SERAFIN-PH
> Architecture de la nomenclature des besoins et système de classement
> Architecture de la nomenclature des prestations et système de classement
> Distinction entre coopération et coordination, coopération usuelle et coopération renforcée…
> Traduire une activité en prestation
> Passer de la nomenclature à l'évaluation des besoin

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux,etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques sur la réforme de la tarification et son état d'avancement
> Exercices pratiques en plénière à partir d'exemples proposés par la formatrice
> Travaux en groupe à partir des supports des participants

Protection de l'enfance : le cadre général

INTER-STRUCTURES

4&5 JUIN 2024

CONTEXTE

Si la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance se centrait sur l'accompagnement des familles, la loi du 14 mars 2016 présentait une vision rénovée autour du développement de l'enfant et du respect de ses besoins fondamentaux. Elle a été complétée par une démarche de consensus définissant les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance.

La loi du 7 février 2022 insiste quant à elle sur les ressources dans l'environnement de l'enfant, le suivi de santé, l'accompagnement des jeunes majeurs,... La loi fait également entrer dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et le Code de Santé Publique (CSP) une définition générale de la maltraitance. Plusieurs décrets d'application sont depuis venus en préciser les conditions d'application.

Le CREAI propose une formation pour mieux appréhender ces évolutions législatives et leur impact sur les pratiques professionnelles.

> **Durée : 2 jours**
> **Formation en intra :** 4 et 5 juin 2024, à Dijon

Intervenant(e)

Dominique DUBOIS ou Julien BARBOSA

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Connaître le cadre légal de la protection de l'enfance
> Appréhender les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

CONTENU

> Les lois de 2007, 2016 et 2022
> La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports juridiques et pratiques avec supports fournis (diaporama, articles, etc.)
> Étude de situation

2

Fonctionnement interne des structures

Nouveau dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux : enjeux et méthodes 15

Le cadre national de référence pour l'évaluation de la situation des enfants en danger 16

Élaborer ou actualiser son projet d'établissement, de service, de pôle ou de dispositif 17

Accompagner le passage en dispositif 18

Comprendre la responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social 19

Mieux appréhender les droits des personnes accompagnées et leur application 20

Partager des informations à caractère secret 21

Améliorer les écrits professionnels 22

Architecture, spatialité et institution : penser les lieux pour soigner les liens 23

Nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS : enjeux et méthodes

INTER-STRUCTURES

BESANÇON	DIJON
19&20 MARS 2024	17&18 OCT 2024

CONTEXTE

La loi du 2 janvier 2002 introduisait l'obligation pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de procéder à des évaluations internes et externes portant sur le niveau de la qualité des prestations délivrées par les ESSMS. Depuis la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, ces deux évaluations ont été rassemblées. Le pilotage de cette évaluation a été confié à la Haute Autorité de Santé (HAS).

Ce nouveau dispositif d'évaluation s'appuie sur le référentiel national HAS de 2022. Il a pour ambition de répondre à 3 enjeux fondamentaux :

> permettre à la personne d'être actrice de son parcours,

> renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services

> promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Le CREAI propose aux professionnels et administrateurs de les aider à s'approprier ce nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS constituant un tournant majeur pour le secteur.

> **Durée :** 2 jours
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :** 19 et 20 mars 2024, à Besançon et 17 et 18 octobre 2024, à Dijon

Intervenant(e)

Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures

(conditions tarifaires page 73)

Le CREAI peut également vous accompagner dans votre démarche d'amélioration continue de la qualité avec le logiciel Arsène.
En savoir + : www.arsene-evaluation.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Comprendre le cadre général et les enjeux du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par les ESSMS

> Connaître la méthodologie d'évaluation développée par la HAS

> Savoir identifier les éléments pour répondre aux indicateurs de la démarche qualité (questionnements évaluatifs, éléments de preuve, etc.)

> Identifier les étapes de mise en place et de pérennisation d'une démarche continue d'amélioration de la qualité

CONTENU

> Contexte et réglementation de la démarche d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité

> Enjeux et cadre législatif du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité

> Présentation du nouveau référentiel d'évaluation (structuration du référentiel, méthodologie et thématiques abordées, précisions terminologiques, etc.)

> Application d'une démarche d'évaluation et calendrier de mise en œuvre en intégrant l'ensemble des acteurs dans la démarche

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Responsables qualité, professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis

> Réflexions individuelles et collectives à partir de la situation des participants

Le référentiel national
pour l'évaluation de la situation des enfants en danger

CONTEXTE

L'un des apports majeurs de la loi de 2007 fut de créer un dispositif mieux organisé de détection des enfants en danger ou en situation de danger, autour des cellules de recueil et de traitement des informations préoccupantes (CRIP). En 2016, les textes en précisaient les conditions de mise en œuvre.

Cependant, la persistance de difficultés dans le dispositif de recueil et de traitement des informations préoccupantes (IP) a conduit la HAS à élaborer un cadre national de référence sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger, afin d'outiller les professionnels et d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire national.

Ce référentiel publié en janvier 2021 est, depuis la loi du 7 février 2022, d'application obligatoire pour les Conseils départementaux. Le CREAI propose une formation pour aider les différentes parties prenantes à se l'approprier.

> **Durée :** 3 à 4 jours (sans les options)
> **Formation ou appui méthodologique en intra**

Intervenante

> **Dominique DUBOIS** (membre du groupe de relecture du référentiel de la HAS)

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Construire une culture partagée de l'évaluation des situations en protection de l'enfance
> Savoir utiliser le référentiel de la HAS afin d'analyser et de rendre compte d'une situation de danger
> Développer une culture de l'évaluation partagée avec les personnes concernées
> Contribuer à une prise de décisions plus éclairée en matière de danger ou de risque de danger

CONTENU

> De 2007 à 2023 : changer de paradigme en protection de l'enfance en se centrant sur les besoins fondamentaux des enfants
> Évaluer en protection de l'enfance : enjeux et cadre national de référence
> La gouvernance du dispositif de recueil et de traitement des IP (livret 1)
> Le circuit de recueil et de traitement des IP (livret 2)
> Les théories qui fondent le référentiel :
  - La théorie de l'attachement
  - Le modèle écologique
> Utiliser le guide d'accompagnement à l'évaluation (livret 3)
> *En option : révision de l'organisation de la CRIP, des trames...*

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Tout professionnel intervenant en protection de l'enfance : services de l'ASE ou établissements et services mettant en œuvre la protection de l'enfance (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques avec documents fournis
> Mise en situation sur la qualification du danger
> Analyse d'écrits professionnels (travaux de groupes)

Élaborer ou actualiser
son projet d'établissement, de service, de pôle ou de dispositif

CONTEXTE

Dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, le projet d'établissement ou de service constitue un document essentiel pour les structures sociales et médico-sociales. Il l'est d'autant plus dans un contexte de transformation importante de l'offre sur fond de transition inclusive. Les réorganisations en cours aboutissent à la création de dispositifs et de pôles. Cela appelle à une synchronisation de la révision des projets d'établissements et de services qui les composent pour une meilleure articulation.

Le CREAI propose un accompagnement pour concevoir un projet de structure qui soit un véritable outil de référence pour les professionnels et un support de communication. Il s'agit également de tenir compte du cadre juridique, des recommandations de bonnes pratiques et des articulations avec les autres documents institutionnels tels que les CPOM, les évaluations, etc.

> **Durée :** 6 à 10 jours avec accompagnement possible à la réécriture du projet d'une structure

> **Formation ou appui méthodologique en intra**

Intervenant(e)

Lucile AGENOR ou **Julien BARBOSA**
ou **Dominique DUBOIS** ou **Isabelle GERARDIN**
ou **Pauline PAYRASTRE**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Situer le projet de structure dans le cadre des nouvelles orientations des politiques sociales et médico-sociales
> S'approprier et mettre en œuvre une méthodologie d'élaboration de ce projet
> Définir les modalités de rédaction, de diffusion et d'actualisation du projet
> Définir les modalités permettant de faire du projet un véritable document de référence pour l'ensemble des acteurs

CONTENU

> La fonction du projet de la structure : fondements légaux, finalités, liens avec les autres documents institutionnels et avec les réformes en cours (démarches inclusives, SERAFIN-PH, stratégie nationale de protection de l'enfance…)
> Les principales thématiques du projet :
- Contexte du projet et définition de la stratégie pour son élaboration
- Les cadres de références de la structure
- Les caractéristiques, besoins et attentes des personnes accompagnées
- Les prestations et interventions de la structure
- La mise en œuvre des droits des personnes accompagnées
- L'organisation générale et le fonctionnement de la structure
- Les objectifs pédagogiques d'évolution et de progression

> La co-rédaction du projet
> Les modalités de diffusion du projet
> Le projet comme véritable outil de référence : fondements et mise en application
> Concevoir l'évaluation du projet (critères, modalités et fréquence d'actualisation)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation, mais les participants doivent être volontaires et mener des travaux en intersession.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Analyse collective du projet existant ou d'autres documents institutionnels (procédures, protocoles, outils loi 2002-2, rapport d'activité, résultats de l'évaluation de la qualité, etc.)
> Déploiement de supports de recueil et d'analyse des besoins des personnes accompagnées et des prestations proposées sur la base des nomenclatures SERAFIN-PH (pour le secteur du handicap)
> Soutien à la rédaction

Accompagner le passage en dispositif

CONTEXTE

Dans la période actuelle de transformation de l'offre médico-sociale, les établissements et services du secteur handicap sont appelés à se renouveler pour proposer un accompagnement en dispositif dans le secteur enfants (DIME, DITEP, DAME,...) et adultes.

Le passage d'une logique de places à une logique de parcours implique une réorganisation et une ré-articulation des établissements et services. Cette réflexion doit prendre appui sur un travail d'identification des besoins territoriaux (en lien avec les orientations locales des politiques publiques) et des prestations déployées par les ESMS et leurs partenaires.

Le CREAI propose d'accompagner les ESMS du secteur handicap dans leur réflexion sur cette transformation en abordant :

> les articulations et coopérations territoriales

> l'accompagnement au changement des pratiques professionnelles

> la nécessité de partir des aspirations, attentes, besoins et compétences des personnes accompagnées pour construire des réponses avec elles

> **Durée :** accompagnement sur-mesure, nous contacter

> **Formation ou appui méthodologique en intra**

Intervenante

Lucile AGENOR ou **Isabelle GERARDIN**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

> Situer le passage en dispositif dans le cadre des politiques actuelles
> Établir une démarche d'auto-positionnement des structures dans leur processus de passage en dispositif
> Identifier les prestations d'accompagnement des structures afin de renforcer les coopérations territoriales
> Repérer les impacts du passage en dispositif en termes d'organisation institutionnelle, de pratiques professionnelles, de relations aux familles et aux partenaires
> Penser l'offre de prestations du futur dispositif

CONTENU

> Point d'ancrage des dispositifs dans les politiques du handicap
> Réalisation d'un état des lieux des champs impactés par la démarche (auto-positionnement)
> Identification des besoins du public accueilli et de ses évolutions, à partir des nomenclatures SERAFIN-PH
> Identification des prestations réalisées par les ESMS et nécessaires à développer, à partir des nomenclatures SERAFIN-PH
> Réalisation d'une cartographie des ressources et des partenariats sur le territoire
> Construction d'une vision commune de l'accompagnement et des modalités pratiques de mise en œuvre

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.) et administrateurs

> La présence de membres de l'équipe encadrante est indispensable

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques
> Étude de situation
> Analyse collective des documents institutionnels (projet d'établissement ou de service, projet associatif, rapport d'activité, résultats de l'évaluation de la qualité, etc.)
> Proposition de support pour étayer des travaux en sous-groupe et en intersession

Comprendre la responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social

CONTEXTE

La responsabilité juridique au sein du secteur SMS est une préoccupation récurrente pour les professionnels qui travaillent avec des personnes en situation de vulnérabilité.

Au niveau pénal, nombreuses sont les infractions susceptibles d'être retenues, qu'il s'agisse des abus de fonction, des actes de maltraitance, des manquements aux obligations de signalement, ou encore de mise en danger d'autrui. Au niveau civil, le renforcement des droits des personnes vulnérables va de pair avec d'éventuelles sanctions en cas de non-respect.

Mais la prise de risque est inhérente à tout acte d'accompagnement et le droit ne doit pas paralyser l'action des équipes.

Le CREAI propose une formation pour comprendre l'esprit des lois et leurs contenus, afin de mieux appréhender les marges de manœuvre des professionnels, d'évaluer les risques et de favoriser l'autonomie des personnes accompagnées.

> **Durée :** 1 à 2 jour(s)
> **Formation en intra**

Intervenante

Dominique DUBOIS

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Connaître les règles juridiques en matière de responsabilité s'appliquant dans le secteur social et médico-social
> Développer la vigilance des professionnels sur les situations quotidiennes susceptibles d'engager leur responsabilité
> Réfléchir sur l'articulation entre application de la loi, pratiques professionnelles et éthique, protection et accompagnement à l'autonomie

CONTENU

> Le cadre général des responsabilités pénale, civile et administrative (éléments constitutifs des différents cas de responsabilités, causes d'irresponsabilité, différentes catégories de dommages…)
> L'application de la responsabilité pénale dans le secteur social et médico-social
> L'application des responsabilités civile et administrative dans le secteur social et médico-social : les différents cas de responsabilité et leurs conditions de mise en œuvre

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.) et administrateurs

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec supports fournis (diaporama, articles, etc.)
> Échanges avec les participants à partir de cas de jurisprudence et de leurs expériences professionnelles

Mieux appréhender
les droits des personnes accompagnées et leur application

INTER-STRUCTURES
11 & 12 JUIN 2024

CONTEXTE

Depuis leur affirmation dans la loi de 2002, le respect des droits et libertés des personnes en situation de vulnérabilité est une préoccupation sans cesse renouvelée, notamment en lien avec leur autodétermination et le développement de leur pouvoir d'agir. Mais cela ne va pas sans poser question aux professionnels en termes de prise de risques notamment.

Le respect des droits et libertés s'inscrit dans une démarche proactive, à définir au sein de chaque structure. Traduire ces principes dans les pratiques quotidiennes nécessite de réfléchir autour de logiques parfois contradictoires entre développement de l'autonomie et obligations de protection, secret professionnel et partage d'informations, personnalisation des accompagnements au sein d'un collectif, etc.

Le CREAI propose une formation aux professionnels des ESSMS et à leurs partenaires, afin de poser et réfléchir ces questions, mais aussi de respecter et promouvoir les droits des personnes en situation de vulnérabilité, accompagnées par une structure sociale ou médico-sociale.

> **Durée :** 2 jours pour le module de base + 0,5 jour par module spécifique
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :** 11 et 12 juin 2024, à Dijon

Intervenant(e)

Dominique DUBOIS ou **Julien BARBOSA**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Améliorer la connaissance des droits des personnes accompagnées et de ce qui peut faire obstacle à leur application
> Connaître les outils de mise en œuvre des droits des personnes accompagnées dans les ESSMS en repérant les adaptations possibles aux différents publics
> Aider les professionnels à résoudre les problèmes concrets que pose l'application des droits des personnes accompagnées
> Construire avec les professionnels des repères cohérents et partagés, conciliant éthique et droit

CONTENU

Module de base :

> De 2002 à aujourd'hui, philosophie et évolution des droits des personnes accompagnées
> Les droits fondamentaux des personnes accompagnées : du respect de la dignité au respect de la vie privée et de l'intimité, en passant par la liberté d'aller et venir
> Le partage d'informations à caractère secret
> La mise en œuvre des droits spécifiques des personnes accompagnées :
- Les outils de la participation : projet personnalisé, CVS, personne de confiance, personnes qualifiées…
- Les outils institutionnels : projet d'établissement, règlement de fonctionnement, contrat de séjour…
- L'adaptation des documents (FALC, etc.)

> Possibilité d'approfondissement avec des modules spécifiques
Exemples :
- La liberté d'aller et venir
- L'exercice de la citoyenneté et le droit de vote
- Vie amoureuse, sexuelle et familiale
- L'exercice des droits au quotidien (cigarettes, argent,…)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec supports fournis (diaporama, articles, etc.)
> Échanges à partir des pratiques professionnelles
> Travail en sous-groupe sur des outils de la loi 2002-2

Partager des informations à caractère secret

CONTEXTE

Le respect de la vie privée des personnes en situation de vulnérabilité est une préoccupation ancienne, renouvelée par une évolution des pratiques professionnelles plus attentives aux libertés individuelles.

Depuis une dizaine d'années, le législateur est venu donner des repères sur les conditions dans lesquelles les professionnels peuvent échanger des informations à caractère secret tout en respectant les droits des personnes qu'ils accompagnent, en équipe ou avec des partenaires.

Le partage d'informations à caractère secret est une question éthique fondamentale, se situant dans une zone d'incertitude juridique mettant en œuvre des logiques parfois contradictoires : protection et autonomie, secret et informations partagées,...

Le CREAI propose une formation permettant de donner des repères à tous les professionnels sur ce qu'ils peuvent / doivent / ne doivent pas, partager.

> **Durée :** 1 à 3 jour(s)
> **Formation en intra**

Intervenant(e)

Dominique DUBOIS ou **Julien BARBOSA**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Appréhender l'évolution des notions de secret professionnel, obligation de discrétion, devoir de réserve, partage d'informations et respect de la vie privée dans le secteur social et médico-social
> Comprendre les notions de responsabilité civile et pénale et leur application dans le secteur de la Santé
> Repérer les droits des personnes vulnérables et les obligations en matière de protection de leur vie privée
> Construire une posture professionnelle autour du partage d'informations à caractère secret au sein des institutions ou entre partenaires (possibilité de co-élaborer une charte de bonnes pratiques)

CONTENU

> Secret professionnel, devoir de réserve et obligation de discrétion : définitions et fondements juridiques
> Devoir de se taire, pouvoir de se taire et devoir de parler : concilier secret professionnel et obligations de signalement
> Secret professionnel, travail social et partage d'informations : du respect de la confidentialité à la nécessité d'échanger
> Réflexions éthiques et recommandations quant au partage d'informations à caractère secret, au sein des établissements et services / avec des intervenants extérieurs

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec supports fournis (diaporama, RBPP, etc.)
> Travail en sous-groupe sur les bonnes pratiques en matière de partage d'informations
> Possibilité de co-élaboration d'une charte de bonnes pratiques professionnelles en matière de partage d'informations

Améliorer les écrits professionnels

CONTEXTE

La fonction des écrits nominatifs et les règles qui s'y appliquent ont été modifiées par différentes lois. La personne accompagnée a la possibilité d'y accéder. Une contractualisation des prestations a été instaurée. Les règles garantissant la protection des données ont été renforcées. Le dossier individuel est de plus en plus souvent informatisé et ses règles de partage ont été étendues et précisées.

La personne concernée est davantage consultée en amont de toute collecte de données la concernant et pour toute communication d'information à un tiers. Plus largement, à l'écriture *sur* la personne tend à s'ajouter, parfois à se substituer, une écriture *pour*, voire avec la personne accompagnée.

Les évolutions en cours (politique d'inclusion, réforme de la tarification, projet pour l'enfant, rapport d'évaluation du danger…) ont aussi des incidences sur les écrits professionnels. Elles invitent à repenser et améliorer les pratiques d'écriture, ainsi que l'organisation et l'usage des documents quels que soient leurs supports.

Le CREAI propose une formation pour donner des repères aux professionnels en matière d'écrits (fonctionnels, accessibles, cohérents, etc.).

> **Durée :** 3 à 4 jours
> **Formation ou appui méthodologique en intra**

Intervenant

Julien BARBOSA ou **Fabrice GAUTHERON**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 €/jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Connaître les qualités attendues des écrits institutionnels selon leur nature
> Construire l'association des personnes accompagnées à l'élaboration ou à la communication d'écrits les concernant
> Connaître ses responsabilités liées aux écrits professionnels
> Produire des écrits professionnels de qualité, cohérents avec leur usage

CONTENU

> La production et l'utilisation des documents institutionnels selon leur fonction et leurs destinataires
> Les principales règles de la communication pour un écrit informatif ayant un rôle d'aide à la décision
> Les principales règles de communication pour un écrit informatif ou de recueil d'avis destiné aux personnes accompagnées ou aux familles
> Les techniques d'écriture visant à la synthèse, la clarté, la lisibilité, l'objectivité et à la cohérence des textes
> Les responsabilités juridiques et éthiques au regard des écrits professionnels et la protection des écrits nominatifs
> Les questions spécifiques liées à l'informatisation des écrits professionnels et des dossiers des personnes accompagnées

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Exercices d'expérimentation du décentrement de la position d'auteur à celle de destinataire
> Examen collectif d'écrits existants dans la structure
> Analyse d'extraits d'écrits professionnels et exercices de rédaction

Architecture, spatialité et institution : penser les lieux pour soigner les liens

CONTEXTE

Les locaux dans lesquels les ESSMS réalisent leurs missions ne sont plus toujours en adéquation avec leur projet et leur fonctionnement humain.

L'architecture de certains bâtiments impacte la qualité des liens et des rapports entre les individus qui les utilisent, ainsi que les activités humaines qui s'y déroulent (exemples : qualité d'accueil du public et des visiteurs, inadéquation aux temps collectifs,...). En somme, l'architecture d'un lieu conditionne et rythme les individus.

Ce « bâti » peut toutefois être utilisé pour questionner le sens que les professionnels et personnes accompagnées veulent donner aux espaces institutionnels.

Repenser l'organisation et les usages d'un lieu est ainsi un levier pour y modifier la nature des relations entre les personnes qui y vivent et qui l'utilisent.

Le CREAI propose une formation permettant de repenser l'articulation entre architecture et relations humaines à l'aide des notions de spatialité, de fonctions et d'usages des lieux. Elle vise à initier ou soutenir une réflexion sur les modifications possibles d'un espace en lien avec un projet institutionnel.

> **Durée :** Entre 2 et 6 jours, selon le projet de la structure
> **Formation ou appui méthodologique en intra**

Intervenant

Philippe BEN AHMED, architecte designer d'espaces, diplôme d'ingénierie sociale

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir analyser des situations spatiales concrètes nécessitant d'être (re)pensées
- Savoir déterminer les enjeux et objectifs des espaces au regard du projet de la structure
- Savoir identifier les points de blocages, les possibilités d'un espace ainsi que les perspectives à court, moyen ou long terme

CONTENU

- L'appropriation des espaces : enjeux individuels, enjeux communs et identité spatiale
- Usages et fonctions des espaces : transgression, détournement, connexions, liens, limites
- Les relations humaines et spatiales au travers des notions de circulation et de rythme
- Les fonctions symboliques et spatiales : seuil, passage, espaces intermédiaires et sas

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)
- La présence de personnes accompagnées est recommandée

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

- Apports théoriques et méthodologiques
- Étude de cas pratiques
- Atelier de combinaisons spatiales

3

Accompagnement et pratiques professionnelles

Le projet personnalisé : de l'évaluation des besoins au suivi de projet	25
Le projet personnalisé : construction de l'outil d'évaluation et de la procédure d'élaboration avec SERAFIN	26
Nouveaux salariés : comprendre le secteur du handicap	27
Promouvoir la bientraitance	28
Recueillir la parole par questionnaire	29
Protection de l'enfance : mise en œuvre du parcours de l'enfant	30
Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE	31
Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap	32
START – Un dispositif de formations croisées dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND)	33
La relation dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques	34
Vivre à domicile avec des troubles psychiques : mieux comprendre pour mieux accompagner	35
L'adaptation des pratiques des professionnels d'ESAT en faveur de l'inclusion	36
Formation des référents Access'VAE	37
Être moniteur d'atelier en ESAT : des fonctions qui évoluent	38
Comprendre la protection juridique des majeurs	39
Travailler avec et pour les proches aidants d'adultes handicapés	40
Accompagner la vie amoureuse et sexuelle des personnes vulnérables	41
Prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées en ESSMS	42
Accompagner la maladie grave et la fin de vie de personnes handicapées	43

Le projet personnalisé :
de l'évaluation des besoins au suivi de projet

CONTEXTE

Les établissements et services du secteur social et médico-social (ESSMS) doivent tendre à la personnalisation de l'accompagnement, par la production de projets ajustés aux spécificités des personnes accompagnées, telle que le prévoit la loi du 2 janvier 2002. Le projet personnalisé s'appuie sur l'expression des personnes, leurs souhaits et leurs compétences. Sa mise en œuvre suppose l'installation d'une méthodologie de travail rigoureuse, pluridisciplinaire et consensuelle au service des personnes accompagnées.

Ainsi, le projet personnalisé devient un outil favorisant le pouvoir d'agir des personnes : recueil des attentes, grilles d'autoévaluation des capacités, co-construction des objectifs, accessibilité.

La nomenclature des besoins SERAFIN-PH est un moyen d'identifier et d'évaluer les besoins des personnes et pas seulement de celles en situation de handicap. Ainsi, le projet personnalisé recense les différentes prestations activées en lien avec le projet de la personne.

Le CREAI propose d'accompagner les ESSMS dans la méthodologie d'élaboration du projet personnalisé en prenant appui sur la nomenclature des besoins SERAFIN. La méthodologie permettra de recueillir les attentes de la personne accompagnée, de co-évaluer ses capacités et de définir un plan d'action en conséquence.

> **Durée :** 2 jours
> **Formation en intra**

Intervenante

Lucile AGENOR ou **Isabelle GERARDIN**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> S'approprier les concepts : besoins, attentes, évaluation
> Comprendre la nomenclature des besoins SERAFIN-PH
> Approfondir la méthodologie du projet personnalisé à partir de la recommandation HAS : « Les attentes de la personne et le projet personnalisé »
> Appréhender la méthodologie de construction d'un outil d'évaluation adapté au public accompagné
> Identifier les axes d'amélioration à partir des outils et pratiques actuelles

CONTENU

> Les éléments du projet personnalisé : définition, élaboration et mise en œuvre
> Le projet personnalisé dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité
> Identification des axes d'amélioration permettant de favoriser l'autodétermination des personnes et un outil d'évaluation des besoins

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques sur la conduite de projet
> Co-construction des grilles d'évaluation

Le projet personnalisé : construction de l'outil d'évaluation et de la procédure d'élaboration avec SERAFIN

CONTEXTE

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent tendre à la personnalisation de l'accompagnement, par la production de projets ajustés aux spécificités des personnes accompagnées, telle que le prévoit la loi du 2 janvier 2002. Le projet personnalisé s'appuie sur l'expression des personnes, leurs souhaits et leurs compétences. Sa mise en œuvre suppose l'installation d'une méthodologie de travail rigoureuse, pluridisciplinaire et consensuelle au service des personnes accompagnées.

Les nomenclatures « SERAFIN PH » des besoins et des prestations sont considérées comme des supports utiles à l'élaboration de trames de projets personnalisés intégrant les objectifs à travailler à court et moyen termes, pour différents publics et pas seulement les personnes en situation de handicap.

Le CREAI propose d'accompagner les ESSMS dans l'élaboration et la construction du projet personnalisé en prenant appui sur la nomenclature des besoins SERAFIN. La méthodologie permettra de recueillir les attentes de la personne accompagnée, de co-évaluer ses capacités et de définir un plan d'action en conséquence.

> **Durée :** 6 jours
> **Formation en intra**

Intervenante

Lucile AGENOR

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les axes d'amélioration de l'outil et de la procédure par les professionnels
- S'approprier les concepts : besoins, attentes, évaluation
- Décliner la nomenclature des besoins SERAFIN-PH au sein d'une grille d'évaluation des besoins
- Appréhender la méthodologie de construction d'un outil d'évaluation adapté au public accompagné
- Participer à la construction d'un outil permettant de déterminer les besoins de la personne accompagnée
- Utiliser l'outil de manière adaptée

CONTENU

- Construction de la grille d'évaluation des besoins sur le modèle de la nomenclature des besoins SERAFIN-PH
- Élaboration d'une procédure de recueil des attentes et d'évaluation des besoins
- Mise en œuvre et expérimentation de l'outil

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

- Apports théoriques et méthodologiques sur la conduite de projet
- Co-construction des grilles d'évaluation

Nouveaux salariés :
comprendre le secteur du handicap

INTER-STRUCTURES
12 & 13 JUIN 2024

CONTEXTE

Le secteur du handicap, comme tout domaine professionnel, a des caractéristiques qui lui sont propres. Elles ne sont pas toujours évidentes à appréhender pour des professionnels nouvellement arrivés dans ce secteur..

Elles concernent notamment le cadre législatif définissant les missions des structures médico-sociales, les droits des personnes accompagnées par ces structures mais également la question centrale de la relation d'accompagnement. Les contours de cette relation d'accompagnement sont d'autant plus importants à appréhender qu'il est nécessaire de l'analyser pour adopter une posture professionnelle adaptée.

Par ailleurs, le travail en équipe est incontournable dans les structures médico-sociales. Or, ce travail ne va pas toujours de soi dans une équipe pluridisciplinaire et demande une réflexion quant à ses bénéfices, ses inconvénients et sa mise en œuvre au quotidien.

Le CREAI propose une formation aux nouveaux professionnels des structures handicap permettant d'appréhender leurs missions tant avec les personnes accompagnées qu'avec les autres membres de leur(s) équipe(s), et ce afin de proposer un accompagnement cohérent.

> **Durée :** 2 à 3 jours
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :** 12 et 13 juin 2024, à Besançon

Intervenante

Nastasia MONCHICOURT ou **Pauline PAYRASTRE**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Connaître le cadre législatif de la structure concernée
> Connaître les principes généraux des recommandations de bonnes pratiques en lien avec la bientraitance
> Construire des projets personnalisés adaptés aux personnes
> Harmoniser les pratiques d'accompagnement autour du projet personnalisé des personnes accompagnées

CONTENU

> Le secteur médico-social : de quoi s'agit-il ?
> Les spécificités de la relation d'accompagnement
> Les évolutions législatives concernant le secteur du handicap et les droits des personnes vulnérables
> Les outils institutionnels obligatoires : livret d'accueil, règlement de fonctionnement… et leurs fonctions
> Définition et mise en perspective des notions de bientraitance, maltraitance et violence
> Le travail en équipe
> Le projet personnalisé et l'importance de la participation de la personne accompagnée

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap, nouvellement arrivés dans le secteur médico-social ou sans diplôme afférent

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Étude de situations apportées par les participants

La formation requiert une implication active des participants

Promouvoir la bientraitance

INTER-STRUCTURES
16&17 MAI 2024

CONTEXTE

La notion de bientraitance est aujourd'hui souvent utilisée dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) sans que ses contours soient clairement identifiés.

La mise en place d'une démarche de promotion de la bientraitance demande une réflexion constante de la part des équipes. Cette culture partagée du respect de la personne et de sa singularité ne saurait se limiter à la prévention de la maltraitance. La place que l'on accorde à la personne, le respect de ses droits, l'individualisation et la co-construction de l'accompagnement, sont autant d'aspects à rendre effectifs pour être dans une démarche de bientraitance.

Le CREAI propose donc aux équipes, à travers cette formation, de s'interroger sur leurs pratiques afin de développer la bientraitance au quotidien.

> **Durée :** 2 jours
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :**
> 16 et 17 mai 2024, à Besançon

Intervenante

Dominique DUBOIS ou **Lucile AGENOR**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir la bientraitance
- Comprendre les évolutions actuelles en lien avec la question de la bientraitance : inclusion, autodétermination, empowerment, accessibilité
- Analyser des situations impliquant une relation d'aide
- Articuler promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance
- Connaître les droits des personnes accompagnées
- Élaborer des pistes d'amélioration des pratiques professionnelles

CONTENU

- Les évolutions de la sensibilité sociale, de la loi et des pratiques professionnelles à propos de bientraitance et de maltraitance
- La définition des notions de bientraitance, maltraitance et des termes afférents
- L'asymétrie relationnelle dans la relation d'aide
- Les « situations frontières »
- L'évolution législative concernant les droits des personnes vulnérables

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il est indispensable qu'au moins un cadre soit présent lors de la formation.
Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Analyse de situations professionnelles
- Échanges sur les pratiques professionnelles et institutionnelles
- Travail en sous-groupes

Recueillir la parole
par questionnaire

INTER-STRUCTURES
19&20 SEPT 2024

CONTEXTE

Les établissements et services doivent recueillir la parole des personnes accompagnées ou de leurs proches dans le respect de leurs droits. En effet, la Haute Autorité de Santé (HAS) a publié un nouveau référentiel et une méthodologie d'évaluation de la qualité des ESSMS dans lesquels les droits et le point de vue des personnes accompagnées sont au centre de la démarche.

Le questionnaire et son analyse répondent à des règles méthodologiques permettant une objectivité et un ancrage dans la démarche qualité de l'ESSMS. En effet, le questionnaire interroge l'ensemble des personnes accompagnées ou de leurs proches sur leurs modalités d'accompagnement dans l'objectif d'être acteur de leur accompagnement.

Le CREAI propose aux professionnels les outils d'élaboration et d'analyse du questionnaire pour les accompagner dans leur démarche de recueil de la parole des personnes accompagnées.

> **Durée :** 2 jours
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :**
19 et 20 septembre 2024, à Besançon

Intervenante

Lucile AGENOR

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> S'approprier la démarche et la méthodologie de construction du questionnaire
> Connaître les règles élémentaires d'interprétation des données statistiques
> Identifier les modalités de passation du questionnaire en fonction du public et des thématiques abordées
> Connaître les éléments essentiels de la RGPD

CONTENU

> Inscription et plus-value d'un questionnaire dans une démarche d'amélioration de la qualité
> Choix de la méthodologie de recueil des avis
> Réflexion autour de la notion de satisfaction
> Lecture des données quantitatives
> Méthodologie de co-construction et d'analyse du questionnaire
> La mise en œuvre de l'enquête : la passation, diffusion et recueil des données

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques de construction du questionnaire
> Échanges et mises en situation
> Exercices de construction et de correction de questionnaire
> Cas pratique

Protection de l'enfance :
mise en œuvre du parcours de l'enfant

CONTEXTE

La réforme de 2016 redéfinit la protection de l'enfant à partir de la prise en compte de ses besoins fondamentaux et de son développement. De manière concomitante, elle insiste sur la nécessaire sécurisation des parcours des enfants. La loi de 2022 confirme cette exigence.

Ainsi, les obligations en matière d'évaluation ont été renforcées, non seulement pour les évaluations initiales mais également en cours de mesure. Elles doivent avoir pour objectif d'estimer si le développement de l'enfant est, ou non, compromis. Par ailleurs, le projet pour l'enfant (PPE) reçoit une nouvelle définition et son contenu est précisé. Enfin, plusieurs mesures visent à mieux préparer la sortie du dispositif.

Le CREAI propose aux professionnels intervenant au sein du dispositif de protection de l'enfance, qu'ils relèvent de l'ASE ou du secteur associatif, un accompagnement allant de l'évaluation de la situation de danger, au processus d'élaboration des différents écrits.

> **Durée :** 2 à 4 jours
> **Formation ou appui méthodologique en intra**

Intervenant(e)

Dominique DUBOIS ou **Julien BARBOSA**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Identifier les conséquences des lois de 2016 et 2022 sur les pratiques professionnelles
> Mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants en protection de l'enfance
> Identifier les pratiques permettant un parcours cohérent en protection de l'enfance
> Développer les pratiques incluant les enfants et les familles

CONTENU

> Co-construire le Projet pour l'Enfant (CD) et/ou le projet personnalisé (ESSMS)
> La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation en protection de l'enfance
> L'articulation entre évaluations régulières et projets
> Préparer la sortie du dispositif
> *En option : révision des trames des documents utilisés (évaluation des IP, PPE, PP, rapport de situation...) et des procédures d'élaboration*

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels intervenant en protection de l'enfance (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques avec documents fournis
> Analyse d'écrits professionnels (travaux de groupes)
> Échanges sur l'évaluation dans la mise en œuvre d'une mesure de protection de l'enfance

Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie
pour les jeunes sortant de l'ASE

INTER-STRUCTURES
9&10 OCT 2024

CONTEXTE

La loi de 2016 relative à la protection de l'enfance a notamment rendu obligatoire l'entretien des 17 ans et l'élaboration d'un Projet d'Accès à l'Autonomie (PAA). L'enjeu étant de construire un meilleur accompagnement des jeunes afin de renforcer la cohérence et la continuité de leurs parcours, permettant une autonomisation progressive du jeune.

La loi de 2022 vise également à améliorer les sorties positives de l'ASE en renforçant les conditions d'accompagnement des jeunes majeurs.

Dans ce contexte, le CREAI propose une formation pour accompagner à la mise en place d'une démarche globale d'accès à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE.

> **Durée :** 2 jours
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :**
9 et 10 octobre 2024, à Dijon

Intervenant(e)

Julien BARBOSA ou **Dominique DUBOIS**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne
en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Travailler une démarche globale d'accès à l'autonomie
> Co-construire l'accompagnement du processus d'autonomie avec les jeunes
> Disposer d'outils communs

CONTENU

> Évolutions législatives : du contrat jeune majeur au projet d'accès à l'autonomie
> Les apports de la loi de 2022 sur l'accompagnement à l'autonomie des futurs sortants d'ASE
> Les difficultés et besoins spécifiques des jeunes sortants d'ASE
> Le lien d'attachement à l'adolescence
> Penser l'autonomie, l'autodétermination et le pouvoir d'agir des jeunes sortants d'ASE
> Mettre en œuvre une démarche globale d'accès à l'autonomie structurée autour de 5 axes :
  - le maintien du lien
  - le logement
  - les ressources et l'accès aux droits
  - l'insertion sociale, professionnelle et la mobilité
  - la santé et l'accès aux soins
> Mieux connaître les ressources facilitant l'accès à l'autonomie, dans les différents domaines de vie des jeunes (dispositifs, sites internet, associations de pairs,...)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Tout professionnel intervenant auprès d'adolescents en protection de l'enfance : services de l'ASE ou établissements et services mettant en œuvre la protection de l'enfance

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec supports fournis
> Méthodologie et proposition d'outils (trames de Projet d'Accès à l'Autonomie, grilles d'évaluation des besoins, etc.)

Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap

INTER-STRUCTURES
21&22 MARS 2024

CONTEXTE

Une connaissance des spécificités de la population en situation(s) de handicap accompagnée et/ou accueillie fonde l'action des professionnels et constitue un préalable nécessaire à une relation de qualité.

Les personnels des services généraux, administratifs et ceux recrutés sans formation spécifique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, mais également ceux d'entreprises, d'associations, d'administrations publiques sont quotidiennement au contact de personnes en situation(s) de handicap ou appelées à en accueillir. Toutefois, ils ne disposent pas toujours des connaissances suffisantes sur les différentes situations de handicap. Or, une meilleure appréhension de la question du handicap et de ses conséquences permet une meilleure adaptation de la communication et des attitudes à adopter. De plus, cela permet aux professionnels d'être plus à l'aise dans la relation avec ces publics.

Le CREAI propose une formation permettant aux professionnels d'améliorer leurs pratiques en étant davantage en mesure de s'adapter aux besoins spécifiques de publics en situation(s) de handicap.d'améliorer la cohérence de leur pratique avec celle de l'ensemble de l'équipe, au bénéfice de la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

> **Durée :** 2 à 3 jours en fonction des besoins
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :**
21 et 22 mars 2024, à Besançon

Intervenant(e)

Isabelle GERARDIN ou **Nastasia MONCHICOURT** ou **Arnaud SENNEPIN**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Comprendre ce que recouvre l'approche situationnelle du handicap
> Décrire les bases de la politique sociale du handicap
> Identifier les principaux acteurs de l'accompagnement des personnes en situation(s) de handicap
> Appréhender les spécificités des différents types de déficiences/troubles
> Être plus à l'aise dans sa relation aux personnes en situation(s) de handicap

CONTENU

Le contexte :
> Définition du handicap
> Les droits des personnes en situation(s) de handicap
> Présentation des différentes structures accueillant des personnes en situation(s) de handicap
> Rôle des personnels dans l'accompagnement des personnes en situation(s) de handicap

Les différents types de déficiences/troubles et leurs spécificités :
> Les causes générales des situations de handicap
> Les conséquences au quotidien
> Les troubles apparentés

La relation avec les personnes en situation(s) de handicap :
> Communication et relations avec les personnes accompagnées
> Présentation d'outils de communication adaptée
> La gestion des incidents et des conflits

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, aidants, administrateurs, etc.) n'ayant pas eu dans leur cursus de formation d'apport sur le handicap et les politiques du handicap.

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques
> Mises en situation, serious game
> Échanges et apports pratiques à partir de situations vécues et/ou de vignettes

START – Un dispositif de formations croisées dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND)

CONTEXTE

START, Service Territorial d'Accès à des Ressources Transdisciplinaires, est un dispositif de formations national et multi partenarial pour soutenir le parcours d'enfants et d'adultes présentant des TND.

En réponse à la diversité et à la complexité des situations, ce dispositif de formation vise à :

> actualiser et décloisonner les savoirs sur les TND
> améliorer et soutenir l'évolution des pratiques professionnelles de l'accompagnement et du soin, des enfants et des adultes présentant des TND
> impulser de nouveaux modes de coopération en territoires, à l'échelle départementale ou infra-départementale.

Le CREAI propose cette formation START afin de permettre à l'ensemble des acteurs d'un territoire donné de co-construire le projet individualisé d'une personne avec TND en tenant compte de ses souhaits, de ses compétences, de ses fragilités et de ses besoins de soutien.

> **Durée :** 5 jours (4 jours + 1 jour de « synthèse-action »)
5 sessions seront organisées en 2024,
dans les départements : 25 – 39 – 70 – 71 - 89

Les dates seront prochainement disponibles sur :
www.creaibfc.org

Intervenants

8 formateurs pairs (professionnels du soin et de l'accompagnement de 2e ligne et aidants), 2 par jour

Animatrice régionale : Pauline PAYRASTRE

Tarifs 2024

1150 € / participant pour 5 jours de formation –
soit **230€** / jour / participant
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Connaître les caractéristiques des personnes présentant un ou plusieurs TND
> Connaître les principes et les outils d'évaluation et d'intervention
> Coordonner le parcours de personnes présentant un ou plusieurs TND

CONTENU

> **Module 1** - Troubles du Neuro-Développement : vers un socle commun
> **Module 2** - Repérage et interventions précoces, Annonces diagnostiques
> **Module 3** - Compétences préservées et fragilités de la personne : outils de diagnostic et d'évaluation du fonctionnement
> **Module 4** – Communiquer : principes fondamentaux et outils
> **Module 5** – Acquisitions et apprentissages : interventions éducatives, pédagogiques et psychologiques
> **Module 6** - Santé : Troubles somatiques et psychiques associés aux TND – Dispositifs facilitant l'accès aux soins
> **Module 7** – Situations complexes et comportements problèmes
> **Module 8** – Contribuer à l'amélioration et à la coordination du parcours des personnes

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels de l'accompagnement et du soin de 2e ligne qui exercent en CMPP, SESSAD, IME, MAS, EAM, SAMSAH, CMP, HDJ, ESAT, PCPE, services de psychiatrie et pédopsychiatrie, services de pédiatrie et neuropédiatrie, libéraux, protection de l'enfance, Éducation nationale, etc.

Ces professionnels doivent exercer auprès de personnes présentant un ou plusieurs TND et assister à l'ensemble des modules de formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Quizz de début et de fin de formation
> Diaporamas, supports vidéo, études de cas, etc.

La relation dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques

INTER-STRUCTURES

27,28&29 MARS 2024

CONTEXTE

La souffrance psychique connaît une grande diversité d'expression et de causes. Lorsqu'elle se manifeste par des troubles psychiques caractérisés, elle perturbe l'entourage, y compris les aidants professionnels.

Les professionnels ont à composer avec les troubles psychiques que manifestent les personnes qu'ils accompagnent, à la fois pour les protéger des effets délétères de ceux-ci (repli, addictions, tentative de suicide,...) et pour améliorer la cohabitation avec les autres.

Or rester aidant à l'égard de la personne concernée n'est pas toujours aisé, tant les troubles psychiques perturbent la relation d'accompagnement, font courir le risque de développer des attitudes contre-productives et de contre-carrer les projets d'autonomisation et de rétablissement.

Le CREAI propose une formation pour mieux appréhender la diversité des troubles psychiques et leurs conséquences dans la relation à l'autre et ce afin de soutenir les professionnels dans l'élaboration de réponses adaptées.

> **Durée :** 3 jours
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :** 27, 28 et 29 mars 2024, à Besançon

Intervenant

Fabrice GAUTHERON

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Distinguer les différents troubles psychiques et leurs conséquences relationnelles
> Adapter la posture éducative aux personnes présentant des troubles psychiques pour prévenir les incidents
> Construire des modalités d'accompagnement respectueuses des particularités des troubles psychiques des personnes accompagnées

CONTENU

> Diversité des troubles psychiques : des troubles réactionnels aux psychopathologies structurelles
> Spécificités de la souffrance et des troubles psychiques des personnes en grande difficulté sociale
> Les altérations psychiques invalidantes conduisant à un handicap d'origine psychique
> Les différents fonctionnements psychiques et leurs conséquences dans la relation d'accompagnement et les stratégies d'intervention
> La relation d'accompagnement au quotidien : conseils pratiques pour communiquer et gérer les incidents
> Penser la fonction contenante des structures et des pratiques face aux manifestations d'angoisse des personnes accompagnées
> Soutenir le rétablissement et développer le pouvoir d'agir des personnes ayant des troubles psychiques

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Exercices en sous-groupe sur la notion de handicap psychique et sur des situations concrètes
> Analyse de situations professionnelles présentées par les participants et par le formateur

Vivre à domicile avec des troubles psychiques : mieux comprendre pour mieux accompagner

CONTEXTE

Dans une perspective d'inclusion, les interventions sociales, médico-sociales ou sanitaires au domicile se développent, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques. L'accompagnement au domicile de ces personnes est donc une réalité de plus en plus fréquente.

Pour autant, cet accompagnement n'est pas sans difficultés, les intervenants pouvant se retrouver démunis face à la gestion de ces problèmes de santé et leurs conséquences au quotidien. Il n'est pas rare que les troubles psychiques et leurs manifestations suscitent également de nombreuses craintes et appréhensions, d'autant plus lorsque les professionnels ne sont pas formés au repérage et la prise en compte de ces spécificités.

Fort de ce constat, le CREAI propose une formation sur cette thématique afin d'explorer avec les professionnels de terrain les questions liées à l'accompagnement au domicile de personnes avec troubles psychiques.

> **Durée :** 2 jours
> **Formation en intra**

Intervenant

Fabrice GAUTHERON

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Développer ses connaissances sur les troubles psychiques et leurs manifestations
- Mieux appréhender les spécificités de l'accompagnement au domicile de personnes avec troubles psychiques
- Réfléchir collectivement aux pratiques institutionnelles et professionnelles afin de mieux répondre aux besoins des personnes concernées

CONTENU

- Précisions terminologiques : souffrance psychique, troubles psychiques, pathologies psychiques, handicap psychique
- De la « folie » aux troubles psychiques : différents paradigmes
- Les troubles psychiques sévères et leurs manifestations
- Vers une posture professionnelle aidante : des repères pour la pratique
- Approche psychanalytique des psychoses
- Logement/domicile/chez soi : des réalités différentes pour désigner le « lieu de vie »
- « Habiter » quand on a des troubles psychiques
- Le syndrome de Diogène : approche psychodynamique
- Espace psychique et investissement du domicile

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

- Abaque de Régnier
- Apports théoriques
- Discussion de vignettes cliniques présentées par le formateur
- Analyse de situations professionnelles présentées par les participants

L'adaptation des pratiques des professionnels d'ESAT en faveur de l'inclusion

INTER-STRUCTURES

3,4 & 9 AVR 2024

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les pratiques des professionnels d'ESAT évoluent pour proposer des parcours plus inclusifs aux personnes accompagnées.

Ils doivent ainsi connaître les dispositifs existants pour favoriser les évolutions des travailleurs et être capables de les accompagner dans différents types de parcours possibles. Cela nécessite aussi des changements dans leur posture professionnelle : au travers d'un accompagnement dans la réalisation d'actions autodéterminées, dans le repérage et la valorisation des compétences, etc.

Pour cela, certains ESAT recrutent des chargés d'insertion, d'autres attribuent cette fonction à un professionnel en interne. Dans les deux cas, il s'agit pour ces professionnels de mieux appréhender les spécificités de l'inclusion des travailleurs d'ESAT dans le milieu ordinaire, notamment au regard de la mise en œuvre du récent plan de transformation des ESAT.

Le CREAI propose une formation pour mieux comprendre les changements dans le secteur du travail adapté et améliorer l'accompagnement de tous les travailleurs vers des parcours évolutifs.

> **Durée :** 3 jours
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :** 3, 4 et 9 avril 2024, à Dijon

Intervenant

Arnaud SENNEPIN

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Comprendre la notion d'inclusion et les changements induits dans le secteur du travail adapté
> Connaître les principales mesures du plan de transformation des ESAT
> Connaître la diversité des parcours professionnels possibles des travailleurs et les dispositifs et outils d'aide à l'évolution professionnelle
> Connaître des techniques de repérage et valorisation des compétences et savoir les transposer dans les outils ad hoc d'évolution professionnelle des travailleurs
> Appliquer de nouveaux repères dans sa posture professionnelle pour accompagner des parcours évolutifs

CONTENU

> La notion d'inclusion appliquée au travail
> Les mesures du plan de transformation des ESAT
> L'accompagnement des travailleurs en faveur de la réalisation d'actions autodéterminées
> Les impacts dans les pratiques et sur la posture des professionnels d'ESAT
> Les parcours possibles d'évolution professionnelle des travailleurs d'ESAT et les dispositifs et outils afférents
> Les techniques de repérage et de valorisation des compétences des travailleurs et la transposition dans les outils utiles (CV, lettres de motivation…)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels des ESAT (moniteurs, éducateurs, chargés d'insertion, chefs de service, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Analyse des situations professionnelles apportées par les participants
> Travail sur des outils de valorisation des compétences

Formation des référents Access'VAE

INTER-STRUCTURES

17	8	14
SEPT	OCT	NOV
2024	2024	2024

CONTEXTE

Depuis près de 15 ans, en Bourgogne-Franche-Comté, le CREAI pilote un dispositif d'accompagnement renforcé à la Validation des Acquis de l'Expérience : Access'VAE. Il permet à des travailleurs d'ESAT et d'EA, de valoriser leurs compétences professionnelles et d'obtenir des diplômes de droit commun.

La conduite d'une telle démarche nécessite un investissement conséquent de la part des travailleurs en situation de handicap. Ainsi, le dispositif propose un soutien adapté à chaque candidat pour tenir compte des limitations d'activité liées à leur(s) déficience(s). Parmi les partenaires prenant place dans cet accompagnement, un référent est nommé au sein de l'ESAT ou l'EA pour suivre le travailleur dans sa démarche, l'aider à décrire ses activités, l'encourager,...

Le CREAI propose une formation pour mieux connaître le dispositif Access'VAE, permettre au référent ESAT de trouver sa place dans la démarche : ne pas dire « à la place » du candidat, soutenir sa motivation, savoir interpeller les partenaires du dispositif,...

> **Durée :** 3 jours
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :** 17 septembre, 8 octobre et 14 novembre 2024, à Dijon

Intervenant

Arnaud SENNEPIN

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Connaître les fondements et l'organisation du dispositif Access'VAE, le rôle des intervenants, les attendus pour la réalisation du dossier
> Trouver sa juste place en tant que référent Access'VAE
> Comprendre les étapes et identifier les facteurs de réussite de la démarche dans l'accompagnement au sein de la structure

CONTENU

> Les objectifs et la législation sur la VAE, l'application en ESAT et en EA
> Les étapes du dispositif Access'VAE et le rôle des différents acteurs
> L'organisation à mettre en œuvre pour réussir la démarche
> Les attendus pour la réalisation du dossier et les épreuves devant un jury en fonction de chacun des certificateurs
> La posture dans l'accompagnement, l'écoute, la temporalité
> L'entretien d'exploration et d'explicitation : technique d'aide à la verbalisation et à l'analyse de la pratique professionnelle
> Apports et échanges sur « l'après VAE »

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Tous professionnels chargés d'accompagner des travailleurs d'ESAT et d'EA dans leur démarche Access'VAE

Prérequis : être en perspective à court terme ou en cours d'accompagnement de candidats dans le cadre du dispositif Access'VAE.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Analyse des situations professionnelles apportées par les participants
> Étude de cas et mises en situations
> Échanges et dégagement des orientations à mettre en œuvre

Être moniteur d'atelier en ESAT : des fonctions qui évoluent

INTER-STRUCTURES

21,22 & 28 MAI 2024

CONTEXTE

Les professionnels des ESAT sont amenés depuis plusieurs années à adapter leur organisation et leurs modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap : d'une part pour tendre vers des parcours plus inclusifs, d'autre part, pour faire face à la concurrence du marché sur leurs secteurs d'activités.

Les fonctions de moniteurs d'ateliers évoluent donc elles aussi, avec en plus de l'animation et de l'organisation des activités, une place plus importante à considérer dans la participation au développement de parcours professionnels évolutifs des travailleurs, dans la valorisation de leur travail et dans le lien à renforcer avec les entreprises clientes.

La mission des moniteurs devient ainsi plus globale et plus stratégique au sein et en dehors de l'ESAT. Leur position appelle donc à être accompagnée pour ne pas percevoir comme antinomique l'importance de l'accompagnement des personnes handicapées et celle de l'activité économique.

Le CREAI propose une formation pour comprendre le cadre législatif et les enjeux économiques des ESAT, les outils et dispositifs de professionnalisation et de valorisation des compétences des personnes accompagnées et le positionnement adapté vers lequel tendre entre posture d'accompagnement et gestion de la production.

> **Durée :** 3 jours
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :** 21, 22 et 28 mai 2024, à Dijon

Intervenant

Arnaud SENNEPIN

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Comprendre la vocation des ESAT, leurs enjeux actuels et les récentes évolutions législatives dans le secteur médico-social et du travail adapté
> Connaître les dispositifs de formation, de professionnalisation et d'aide à l'insertion professionnelle des travailleurs d'ESAT
> Appliquer de nouveaux repères dans sa posture de moniteur d'atelier

CONTENU

> L'évolution des politiques médico-sociales en direction des personnes handicapées, de la professionnalisation et de l'inclusion des travailleurs d'ESAT
> Les mesures du plan de transformation des ESAT
> Les missions et le financement des ESAT, le statut et la rémunération des ouvriers d'ESAT (CASF, Code du travail, contrat d'aide et de soutien, etc.)
> Les enjeux économiques : contexte concurrentiel, évolution des activités, évolution des publics en ESAT, réforme de l'OETH
> Les dispositifs de formation, de professionnalisation et d'aide à l'insertion professionnelle des ouvriers d'ESAT (CPF, BCA, PMSMP, VAE, RSFP, stages, emploi accompagné, etc.)
> La place et la posture du moniteur d'atelier au sein de l'ESAT entre la relation avec les clients, la gestion de l'atelier et l'accompagnement des ouvriers
> La valorisation des personnes en situation de handicap par le travail

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Les moniteurs d'ateliers des ESAT

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Analyse des situations professionnelles apportées par les participants
> Échanges sur les orientations à mettre en œuvre
> Tests de positionnement et d'évaluation des acquis

Comprendre la protection juridique des majeurs

INTER-STRUCTURES

25 & 26 SEPT 2024

CONTEXTE

Certaines personnes vivent une altération de leur autonomie du fait de la maladie, du handicap ou du vieillissement. Le droit organise différentes modalités de protection juridique.

Depuis 2007, ces mesures ont considérablement évolué et de nombreuses dispositions visent à mieux respecter la volonté des majeurs protégés.

La loi du 23 mars 2019 et l'ordonnance du 11 mars 2020 ont également conforté les droits des majeurs protégés et la nécessité d'individualiser réellement les mesures.

Le CREAI propose une formation permettant aux professionnels et aux familles de connaître et comprendre ces évolutions ainsi que les principes, enjeux et conséquences des mesures de protection.

> **Durée :** 1 à 2 jour(s)
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :** 25 et 26 septembre 2024, à Dijon

Intervenant(e)

Dominique DUBOIS ou **Julien BARBOSA**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 €/jour en intra
200 € à 280 €/jour/personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Connaître les règles juridiques de la protection des majeurs
> Identifier les incidences du cadre légal des mesures de protection des majeurs sur le travail des professionnels

CONTENU

> Les personnes concernées par les différents régimes de protection juridique
> Les différentes mesures de protection juridique : tutelle, curatelle simple et renforcée, sauvegarde de justice et habilitation familiale
> Les acteurs de la protection
> Les droits du majeur protégé
> Le fonctionnement des régimes de protection
> Les modalités d'anticipation de la protection

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Échanges avec les participants à partir de leurs expériences professionnelles

Travailler avec et pour les proches aidants d'adultes handicapés

CONTEXTE

Plus de 8 millions de personnes de 16 ans ou plus aident de façon régulière une ou plusieurs personnes de leur entourage pour des raisons de santé ou de handicap.

Les professionnels des structures médico-sociales sont donc régulièrement amenés à côtoyer les proches aidants. Ces derniers, de par leur place particulière, acquièrent une connaissance privilégiée, complémentaire à celle des professionnels et de la personne aidée, de la situation de cette dernière. Cependant, il n'est pas aisé pour chacun de trouver sa juste place, avec des situations qui peuvent être sources de souffrances et de conflits.

Comment comprendre ces situations et les prévenir ? En quoi la prise en compte des proches aidants peut-elle permettre une reconnaissance des places de chacun, et ainsi un accompagnement adapté à la personne ? Quelles collaborations possibles ? Comment prévenir les risques d'épuisement qui peuvent aboutir à des situations de crise ?

Le CREAI propose une formation permettant d'aborder la place du proche aidant : entre partenaire et personne à accompagner.

> **Durée :** 2 jours
> **Formation en intra**

Intervenante

Pauline PAYRASTRE

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Identifier les enjeux, les rôles et les caractéristiques des proches aidants
> Repérer la complémentarité des rôles entre aidants professionnels et proches aidants
> Identifier les facteurs de risques et les signes d'alerte d'épuisement chez les proches aidants
> Faciliter le recours aux dispositifs ressources pour les proches aidants

CONTENU

> Proches aidants : éléments de définition, chiffres clés, attentes et besoins exprimés, diversité des situations, repères législatifs
> L'asymétrie dans la relation d'aide et les risques qui en découlent
> Les enjeux de la relation entre professionnels et proches aidants
> La prévention, le repérage et la gestion des risques d'épuisement
> Les dispositifs ressources du territoire pour les proches aidants et les facteurs de non recours

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap (personnels socioéducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques avec documents fournis
> Échanges à partir de situations vécues
> Appui sur la recommandation de bonnes pratiques « le soutien des aidants non professionnels », HAS, 2015

Accompagner la vie amoureuse et sexuelle des personnes vulnérables

INTER-STRUCTURES
21&22 NOV 2024

CONTEXTE

L'existence d'une sexualité des personnes vulnérables et sa légitimité sont désormais bien admises. Que ce soit pour les jeunes ou pour les adultes, la place accordée à ces questions par les équipes des ESSMS s'est transformée sous l'influence de différents facteurs : des conceptions plus attentives des libertés individuelles, des repères législatifs rappelant le droit à la vie privée, le développement du souci de favoriser l'auto-détermination des personnes, des modifications du contexte d'accompagnement.

Toutefois, la prise en compte de la vie intime des personnes accompagnées soulève des questions juridiques, éthiques, cliniques et pratiques, que ce soit en établissement ou en « milieu ordinaire ». Et les conditions ne sont pas toujours réunies pour favoriser une approche positive de la sexualité, l'accès à une vie amoureuse et sexuelle satisfaisante et une protection contre les risques inhérents cette dernière.

Le CREAI propose une formation pour aider le positionnement des professionnels par la transmission de connaissances et un soutien dans l'élaboration de repères partagés face à cette question impliquante de la vie affective et sexuelle des personnes vulnérables.

> **Durée :** 3 jours
> **Formation ou appui méthodologique en intra**
> **Formation en inter-structures :**
21 et 22 novembre 2024, à Dijon

Intervenante

Dominique DUBOIS ou **Anne DUSART**
ou **Nastasia MONCHICOURT**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 €/jour en intra
200 € à 280 €/jour/personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Développer une approche positive de la vie amoureuse et sexuelle des personnes en situation de vulnérabilité
> Construire des repères partagés favorisant un accompagnement cohérent de la vie amoureuse et sexuelle des personnes en situation de vulnérabilité
> Connaître les bases d'une intervention adaptée au public accompagné en matière d'éducation à la sexualité et de prévention des risques afférents

CONTENU

> La construction et la manifestation de la vie amoureuse et sexuelle et leurs particularités selon le public accueilli
> La législation et les normes sociales qui organisent l'expression de la sexualité
> Le fonctionnement de la structure respectueux de la vie amoureuse et sexuelle selon le contexte (établissement ou service ou droit commun)
> L'approche de la sexualité favorisant la parole, l'exploration, la levée des obstacles et la prise en compte des traumatismes sexuels
> L'éducation sexuelle adaptée et la prévention des risques afférents : recommandations, partenariats, outils

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Exercice sur les représentations de la vie amoureuse et sexuelle du public concerné
> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Travail en sous-groupes sur le cadre dans lequel est pensé la vie amoureuse et sexuelle des personnes accompagnées
> Analyse de situations apportées par les participants
> Appropriation d'outils support à l'intervention

Prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées en ESMS

CONTEXTE

L'avancée en âge des personnes handicapées est aujourd'hui une réalité concrète pour quasiment tous les établissements et services accompagnant des adultes en situation de handicap. Les EHPAD quant à eux, sont amenés à accueillir des personnes handicapées âgées ou vieillissantes, que ce soit de manière individuelle ou dans le cadre d'un projet de création d'unité spécifique pour personnes handicapées vieillissantes. Cela soulève pour tous de nouvelles problématiques en termes d'accueil et d'accompagnement :

- Comment identifier les signes du vieillissement ?
- Quels sont les besoins à prendre en compte en fonction de la situation des personnes (logement, retraite, vie sociale et santé) ?
- Quelles réponses l'établissement ou le service peut-il apporter tant au niveau individuel qu'institutionnel ?
- Quels partenariats faut-il envisager ?

Le CREAI propose d'alimenter la réflexion des professionnels à partir de leurs situations et préoccupations, tout en apportant des pistes pour l'action, afin de faire évoluer leurs pratiques d'accompagnement des personnes handicapées avançant en âge.

> **Durée :** 2 à 3 jours
> **Formation en intra**

Intervenants

Isabelle GERARDIN ou **Lucile AGENOR** ou **Pauline PAYRASTRE** et des partenaires locaux (psychologue clinicienne gérontologue, psycho-gérontologue, etc.)

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Connaître l'approche systémique du handicap
> Repérer les spécificités liées au vieillissement des personnes en situation de handicap
> Définir des actions individuelles et institutionnelles pour prendre en compte les besoins des personnes handicapées vieillissantes

CONTENU

> Vieillissement et handicap : précisions terminologiques
> Le processus de vieillissement (général et dans ses dimensions spécifiques concernant le public accompagné)
> État des lieux de la situation dans la région
> La question des répercussions administratives et financières du passage à 60 ans pour les personnes handicapées
> Les défis concrets du vieillissement aujourd'hui pour les ESMS : éléments de bilan sur les pratiques d'évaluation des besoins des personnes handicapées vieillissantes et sur celles d'accompagnement en matière de prévention, d'adaptation des rythmes, de soins et de fin de vie.
> Des repères pour la mise en œuvre d'une unité spécifique pour l'accueil de personnes handicapées en EHPAD (format 3 jours)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes handicapées vieillissantes (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.) dans le secteur du handicap ou gérontologique

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS

> Apports théoriques et méthodologiques
> Présentation de quelques outils
> Travail sur les représentations
> Analyse de situations cliniques à partir de vignettes fournies par les formatrices et les professionnels

Accompagner la maladie grave
et la fin de vie de personnes handicapées

CONTEXTE

L'augmentation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap les conduit davantage à faire l'expérience de la maladie évolutive grave les amenant à mourir, à la suite d'une période ponctuée d'hospitalisations, de traitements lourds et parfois de décisions difficiles.

Mieux préparées à répondre au vieillissement des personnes qu'elles accompagnent, les équipes sont parfois en difficulté par la suite, pour préparer la survenue et accompagner la maladie grave, la fin de vie et le décès.

Quel que soit le lieu de vie des personnes accompagnées, les équipes médico-sociales sont invitées à développer une démarche de soins palliatifs et à organiser une collaboration avec les services hospitaliers, les services d'hospitalisation à domicile, les équipes de soins palliatifs.

Au regard de ces contextes éprouvants pour les intéressés, les familles, les autres résidents et les professionnels, le CREAI propose une formation pour mieux faire face à ces situations requérant des connaissances spécifiques, des réorganisations institutionnelles, des collaborations et des repères partagés sur les plans éthique et juridique.

> **Durée :** 3 jours
> **Formation en intra**

Intervenants

Anne DUSART et un (ou des) partenaire(s) locaux du domaine sanitaire (USP, EMSP, HAD…)

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Connaître les besoins des personnes handicapées atteintes de maladies évolutives graves ou en fin de vie
> Développer un accompagnement favorable à l'autodétermination jusqu'au bout de la vie
> Savoir construire une démarche palliative au sein de la structure, associant des partenaires
> Savoir anticiper et traiter le retentissement de ces situations auprès de l'entourage et des professionnels eux-mêmes

CONTENU

> L'expérience de la maladie grave, l'approche de sa propre mort et les besoins des personnes concernées
> Le « prendre soin » en fin de vie : soins palliatifs et recommandations d'accompagnement en fin de vie
> La communication avec les personnes handicapées gravement malades ou en fin de vie
> Les dimensions juridiques et éthiques des situations de fin de vie
> L'articulation avec les proches aidants et les mandataires judiciaires
> L'organisation institutionnelle et le partenariat avec les structures hospitalières, les services d'hospitalisation à domicile, les équipes de soins palliatifs et les associations d'aide aux mourants
> Accompagner le retentissement de ces situations auprès de l'entourage et des professionnels eux-mêmes

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux,etc.)

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Échanges sur des situations apportées par les participants ou l'intervenante
> Exercices d'appropriation en sous-groupes d'outils facilitant le dialogue avec une personne gravement malade ou en fin de vie
> Animation d'une séquence avec des partenaires du domaine sanitaire (EMSP ou HAD)

4

Positionnement face aux situations difficiles

Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner les personnes en situation de handicap 45

Prévenir et faire face aux violences émanant de personnes accompagnées 46

Voir, comprendre et agir face à la maltraitance 47

Réfléchir les questions éthiques que posent les situations complexes 48

Analyse de la Pratique Professionnelle 49

Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner les personnes en situation de handicap

CONTEXTE

Les professionnels des ESSMS font face à des actes de transgression de la part des personnes qu'ils accompagnent. Ces transgressions peuvent être mineures ou majeures, ponctuelles ou permanentes, à l'égard des codes sociaux, du règlement de fonctionnement, de la loi. Le sens, les formes et les causes de ces transgressions sont diverses. Les professionnels peuvent se sentir démunis face aux agissements des personnes accompagnées et avoir l'impression que « rien n'y fait » voire que « rien n'est fait » pour y remédier.

Les différentes situations de handicap des personnes accompagnées par les ESSMS demandent aux professionnels d'adapter les réponses apportées suite à une transgression. Comment tenir compte du sens de l'acte, tenir compte des spécificités de la personne, interroger le sens des interdits ? Autant de questionnements que le CREAI propose de traiter lors de cette formation, afin d'aider les professionnels à construire une réponse aidante et respectueuse des droits et de la personne elle-même.

> **Durée :** 2 à 3 jours
> **Formation en intra**

Intervenant(e)

Fabrice GAUTHERON ou **Nastasia MONCHICOURT**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Distinguer : interdits, loi et règle
> Distinguer : sanction et punition
> Identifier les spécificités des personnes accompagnées et leurs conséquences en termes de transgressions
> Identifier les spécificités des personnes accompagnées et les conséquences en termes de transgressions
> Construire une sanction éducative à l'aide d'une méthode de questionnement

CONTENU

> Construction de repères communs : les notions de punition, sanction et transgression
  - La différence entre punition et sanction
  - Deux manières d'appréhender les règles : autorité et autoritarisme
  - La fonction des limites
  - Le positionnement des professionnels face aux règles existantes
> Les transgressions et les réponses personnalisées
  - Handicap et transgression
  - Les différentes causes d'un acte
> Les interdits et l'institution
  - Droits et libertés de la personne
  - Les règles de l'institution

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Études de situations à partir de vignettes fournies par les professionnels et l'intervenant
> Travail en sous-groupe sur le règlement de fonctionnement

Prévenir et faire face aux violences émanant de personnes accompagnées

INTER-STRUCTURES

29,30&31 MAI 2024

CONTEXTE

Les professionnels font face à des situations-problèmes de plus en plus diversifiées et parfois aigües. Parmi ces situations difficiles, celles où surgissent des tensions, des conflits, de l'agressivité ou de la violence de la part des personnes accompagnées ou de leur entourage augmentent. Cela prend place dans un contexte où le traitement de ces difficultés se veut plus attentif aux droits des usagers et à leur bientraitance.

Cette augmentation peut relever de phénomènes tels que l'accentuation ou le cumul des pathologies chez les personnes accompagnées et l'évolution des formes d'expression d'un mal être. Elle peut aussi résulter des conditions d'accueil inadéquates, de difficultés dans la relation d'accompagnement, d'inadaptation des projets d'établissements ou de services, de mauvaises conditions de travail ou bien encore de l'insuffisance de formation du personnel.

La violence des personnes accompagnées peut se manifester entre elles, se retourner contre elles ou s'exercer envers les professionnels des structures. Ceux-ci peuvent être atteints émotionnellement et physiquement et désemparés pour élaborer des réponses pertinentes, que ce soit lors d'intervention à domicile, d'un accueil au guichet ou d'un séjour en établissement. Ces réponses constituent l'élément majeur d'une prévention de la maltraitance.

Le CREAI propose une formation pour identifier les facteurs de risques des situations de violence, comprendre comment les prévenir et aider les professionnels à y faire face et à penser les solutions.

> **Durée :** 3 jours
> **Formation en intra**
> **Formation en inter-structures :** 29, 30 et 31 mai 2024, à Dijon

Intervenant(e)

Fabrice GAUTERON ou **Nastasia MONCHICOURT**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 €/jour en intra
200 € à 280 €/jour/personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Identifier les facteurs de risque pouvant conduire à des phénomènes violents et les facteurs de protection pouvant les prévenir
> Analyser la survenue de phénomènes violents
> Connaître les attitudes et savoir-faire favorisant la désescalade lors de situations tendues ou violentes
> Développer des attitudes réparatrices et soutenantes à l'issue de tensions et violences

CONTENU

> L'observation et l'analyse d'une interaction violente
> Le développement d'une interaction violente : signes annonciateurs, mécanismes, étapes et effets
> Les moyens de désamorçage et l'apaisement des conduites agressives
> Intervenir avec empathie et installer une autorité basée sur le respect mutuel en passant du pouvoir « sur » au pouvoir « avec » autrui
> Le traitement des conséquences de violences auprès de l'auteur des éventuelles victimes et témoins
> Éducation, contenance et contention : différencier et manier de manière adéquate

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux,etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Exercices en sous-groupe sur des situations
> Analyse de situations apportées par les participants

Voir, comprendre et agir
face à la maltraitance

CONTEXTE

Les atteintes aux personnes vulnérables qui s'opèrent au cœur de la relation d'accompagnement, ou du fait du fonctionnement des structures qui les accompagnent, peuvent constituer des maltraitances.

Suite à une démarche de consensus, la loi du 7 février 2022 donne une définition précise de la maltraitance, insérée dans le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles. Cette consécration juridique et opérationnelle de la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance fait d'elle un élément constitutif du respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées.

Que la maltraitance, soit individuelle, collective ou institutionnelle ; délibérée ou involontaire, la prévention et le traitement de la maltraitance demande une vigilance au quotidien.

Le CREAI propose aux professionnels une formation pour mieux voir, agir et faire face à la maltraitance.

> **Durée :** 2 à 3 jours
> **Formation en intra**

Intervenant(e)

Dominique DUBOIS ou **Lucile AGENOR** ou **Julien BARBOSA** ou **Anne DUSART**

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Comprendre ce qu'est la maltraitance des personnes en situation de vulnérabilité
> Savoir repérer et signaler les situations de maltraitance
> Savoir traiter les situations de maltraitance et soutenir les victimes
> Savoir rétablir les conditions d'une bientraitance
> Intégrer la politique de lutte contre la maltraitance dans la démarche d'amélioration de la qualité

CONTENU

> Définition de la maltraitance
> Caractérisation des situations maltraitantes
> Repères pour explorer les situations frontières
> Procédures de signalement
> Responsabilités civile et pénale
> L'accompagnement des victimes, auteurs et témoins de maltraitances

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Équipes et encadrants d'ESSMS, responsables d'organismes gestionnaires

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Analyse de situations critiques apportées par les participants
> Exercices de résolution de situations maltraitantes en sous-groupe

Réfléchir les questions éthiques que posent les situations complexes

CONTEXTE

Les politiques sociales peuvent contenir des objectifs qui entrent en contradiction avec d'autres politiques publiques, par exemple autour des questions de prévention et de sécurité ou d'éducation et de répression. Les contextes sociaux dans lesquels se déploient ces politiques contiennent des paradoxes entre les fins et les moyens, les intentions et les réalités. La mission des ESSMS est elle-même porteuse de tensions entre impératifs antinomiques, notamment entre autonomie et protection des personnes accompagnées, ou missions des professionnels et volonté des personnes accompagnées.

Les professionnels sont ainsi régulièrement confrontés à d'importants dilemmes dans leur pratique et à des difficultés de positionnement au cœur de la relation d'aide qu'ils instaurent avec les personnes accompagnées.

Ces difficultés invitent à mettre en œuvre, au sein des structures, une démarche de réflexion éthique permettant d'interroger ce qui fonde l'action des professionnels au quotidien, de manière à dégager et assumer, face à des situations complexes, des positions responsables, au niveau individuel et collectif.

Le CREAI propose une formation afin d'accompagner les équipes dans la conduite de cette réflexion éthique.

> **Durée :** 2 ou 3 jours
> **Formation en intra**

Intervenant(e)

Fabrice GAUTHERON ou **Julien BARBOSA** ou **Anne DUSART**, formée par l'Espace de Réflexion Ethique Bourgogne-Franche-Comté

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Connaître les principes d'une démarche de réflexion éthique
> Connaître les étapes et outils d'une démarche de réflexion éthique
> Mettre en place une démarche de réflexion éthique interne facilitant le positionnement dans des situations difficiles
> Élaborer des repères partagés

CONTENU

> Définition de l'éthique au regard de la morale, du droit, de la déontologie, des normes
> Notions d'éthique clinique et d'éthique appliquée
> Méthodologie de la réflexion éthique pour traiter les conflits de valeurs et élaborer un positionnement dans les situations délicates
> L'asymétrie de la relation d'aide et les risques qui en découlent
> Légitimité de l'action et articulation des différents types de responsabilité
> Traitement des contradictions entre différentes logiques devant s'articuler dans les pratiques (logiques administrative/judiciaire, individuelle/collective, demande de la personne accompagnée/commande institutionnelle, intérêt de la personne/intérêt de tiers…)
> Formaliser et faire vivre un espace de réflexion éthique au sein d'un ESSMS ou d'un organisme gestionnaire

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Analyse des questions éthiques amenées par les participants
> Conseils et appui pour la construction d'une démarche de réflexion éthique

Analyse
de la Pratique Professionnelle

CONTEXTE

Les pratiques sociales et médico-sociales ne vont pas sans provoquer un certain nombre d'affects du côté des professionnels. Les relations avec les personnes accompagnées reposent en effet sur une dynamique de la rencontre et peuvent parfois produire un sentiment d'essoufflement ou de perte de sens coûteux pour les professionnels. Ces difficultés rencontrées au quotidien peuvent affecter également la qualité de l'accompagnement.

Ces pratiques nécessitent un effort constant de mise en pensée des enjeux de la rencontre, à chaque fois singulière, pour continuer à produire des effets pacificateurs et soutenir ce qui fait lien social pour les plus vulnérables. Ainsi, il est indispensable de proposer des temps d'analyse de la pratique aux professionnels.

Le cadre proposé en la matière est soutenu par 4 principes :

- Garantir une libre parole
- Accueillir la parole et les affects
- Éclairer les situations
- Élaborer collectivement des voies pour faire face aux difficultés rencontrées

Le CREAI propose un dispositif d'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) visant à soutenir les professionnels, quel que soit leur fonction, dans l'élaboration de leur posture professionnelle, à partir de la reprise de situations vécues sur le terrain.

> **Durée et périodicité :** à déterminer avec la structure demandeuse

Intervenant(e)

Anne DUSART ou **Fabrice GAUTHERON**

Tarifs 2024

150€/heure pour les contribuants
190€/heure pour les non contribuants

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Partager les difficultés rencontrées dans sa pratique d'accompagnement
> Identifier les éléments saillants des situations rencontrées
> Formuler des hypothèses de compréhension des difficultés

CONTENU

> Travail collectif d'élaboration à partir de situations présentées par les participants

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

> Apports de situations issues de la pratique des participants

5

Formations mixtes à destination des professionnels et des personnes accompagnées

Développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir pour et avec les personnes accompagnées 51

Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre 52

Le rôle d'élu au Conseil de la Vie Sociale 53

Créer ou renforcer la pair-aidance au sein de sa structure 54

Développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir
pour et avec les personnes accompagnées

Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer, un IME, une MECS,...

Vous pouvez prendre des décisions pour votre vie en fonction de ce qui est important pour vous.

Les personnes accompagnées ont le droit de participer aux activités de la société (travail, école, logement, loisirs) et de choisir ce qu'elles aiment.

Le pouvoir d'agir permet de prendre des décisions et de trouver des solutions pour votre projet ou pour un projet collectif.

Les professionnels et votre famille peuvent vous aider à trouver les solutions. Ils ne doivent pas prendre des décisions à votre place. Ils ne doivent pas vous forcer à prendre une décision.

Cette formation présente l'importance du pouvoir d'agir. Cette formation explique comment les professionnels peuvent aider les personnes à réaliser leurs projets.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 5 jours dont :
1 jour avec les personnes accompagnées uniquement
2,5 jours pour les professionnels
1,5 jour pour les professionnels et les personnes accompagnées ensemble

> Le formateur s'appelle **Fabrice GAUTHERON** ou **Lucile AGENOR** ou **Julien BARBOSA** ou **Isabelle GERARDIN**

> Si vous êtes une personne accompagnée, pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels. La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.

> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

POURQUOI ?

Cette formation sert à :

> Connaître ce qu'est le pouvoir d'agir
> Apprendre comment dire ce qui est important pour vous
> Avoir des outils et réfléchir aux choix que vous pouvez faire
> Changer la relation entre les professionnels et les personnes accompagnées

DE QUOI VA-TON PARLER ?

> Pouvoir d'agir et autodétermination : qu'est-ce que c'est ?
> Qu'est-ce que l'on peut choisir et comment ?
> Qu'est-ce qu'un risque ?
> Comment les professionnels peuvent aider les personnes ?
> Pourquoi il est possible de faire des choix pour soi-même ?

POUR QUI ?

> Pour tout public
> Pour des adolescents ou adultes accompagnés par un établissement ou un service social ou médico-social
> Pour tous les professionnels (en ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, etc.)
> Pour les familles et les aidants
> Pour des personnes qui ont choisi de participer
> Le groupe sera composé de 6 professionnels et de 6 personnes concernées

COMMENT ?

> Le formateur donne des explications
> Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
> Le formateur utilise des vidéos, des jeux,...
> Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe

Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre

INTER-STRUCTURES

25&26 SEPT 2024

Le Facile à lire et à comprendre est une méthode pour écrire et expliquer les choses plus simplement.
Il est utile dans la vie de tous les jours.
Il permet d'apprendre et d'être plus autonome.

Il est utile pour :
> Les personnes handicapées
> Les personnes âgées
> Les personnes étrangères
> Les personnes qui ont des difficultés à lire…

Dans le Facile à lire et à comprendre, il y a des règles pour écrire un document.
Le CREAI propose une formation sur ces règles.
Pour écrire en Facile à lire et à comprendre, les personnes en difficultés pour lire et comprendre doivent donner leur avis.

Dans cette formation, il y a donc des personnes accompagnées par des établissements et services et des professionnels.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 2 jours
> La formatrice s'appelle **Pauline PAYRASTRE** ou **Nastasia MONCHICOURT**
> Si vous êtes une personne accompagnée, pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels.
> La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.
> Cette formation peut être dans votre établissement.
> Il y a aussi une formation avec d'autres établissements les 25 et 26 septembre 2024, à Besançon
> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 €/ jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

POURQUOI ?

> Connaître les règles pour écrire des documents en Facile à lire et à comprendre
> Savoir utiliser ces règles pour écrire des documents en Facile à lire et à comprendre
> Savoir dire si un document est en Facile à lire et à comprendre
> Faire un document en Facile à lire et à comprendre avec des personnes accompagnées par des établissements et services

DE QUOI VA-TON PARLER ?

> Le Facile à lire et à comprendre : ça vient d'où ?
> Les règles pour écrire un document en Facile à lire et à comprendre
> Le rôle des personnes accompagnées dans la méthode du Facile à lire et à comprendre
> Ce que l'on doit faire pour utiliser le logo et valider un document en Facile à lire et à comprendre
> La présentation de documents en facile à lire et à comprendre

POUR QUI ?

> Pour tout public
> Pour des adolescents ou adultes accompagnés par un établissement ou un service social ou médico-social
> Pour tous les professionnels (en ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, etc.)
> Pour les familles et les aidants
> Pour des personnes qui ont choisi de participer
> Le groupe sera composé de 6 professionnels et de 6 personnes concernées

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

> Le formateur donne des explications
> Le formateur utilise un document en facile à lire et à comprendre
> Le formateur utilise des vidéos, des jeux,…
> Il y a des discussions dans le groupe
> Les professionnels viennent les 2 jours
> Les personnes accompagnées viennent durant une partie de la formation

Le rôle d'élu
au Conseil de la Vie Sociale

Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) est utile dans un établissement.

Il permet de donner son avis et de faire des propositions.

Les élus ont une place importante.

Cette formation explique comment un CVS fonctionne et le rôle des élus.

Elle donne des conseils pratiques.

Par exemple comment :
> Représenter les autres
> Informer les autres

Dans cette formation, il peut y avoir :
> Des représentants des personnes accompagnées
> Des représentants des familles
> Des professionnels
> Des membres du conseil d'administration
> La direction

Cela permet à tous les membres d'un CVS d'avoir les mêmes informations et de travailler ensemble pendant la formation.

Dans les ESAT, il y a d'autres façons de participer.

Par exemple être délégué des travailleurs ou faire partie d'une instance mixte.

Cette formation explique la différence avec le CVS.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 2 jours
> Le formateur s'appelle **Pauline PAYRASTRE** ou **Fabrice GAUTHERON**
> Si vous êtes une personne accompagnée, pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels.
> La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.
> Cette formation a lieu dans votre établissement.
> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

POURQUOI ?

> Connaître vos droits collectifs en tant que personnes accompagnées
> Connaître le fonctionnement d'un CVS
> Comprendre les missions et les responsabilités d'un élu

DE QUOI VA-TON PARLER ?

> Qu'est-ce qu'un Conseil de la Vie Sociale ?
> À quoi il sert ?
> Comment il fonctionne ?
> Qu'est-ce qu'un représentant ?
> Comment être candidat au CVS ?
> Que faire quand vous êtes élu au CVS ?
> Comment connaître les avis des personnes que vous représentez ?
> Comment donner les avis des personnes que vous représentez et les défendre ?
> Comment faire un compte rendu aux personnes que vous représentez ?
> Comment vous faire aider ?
> Comment résoudre les difficultés ?

POUR QUI ?

> Membres de CVS : représentants des personnes accompagnées, professionnels, familles, personnes de soutien, etc.
> Personnes candidates, titulaires ou suppléantes
> Pour des personnes qui ont choisi de participer
> Le groupe est composé de 8 à 10 personnes

COMMENT ?

> Le formateur donne des explications
> Le formateur utilise un document en facile à lire et à comprendre
> Le formateur utilise des vidéos, des jeux,...
> Il y a des discussions dans le groupe
> Un professionnel de la structure est présent

Créer ou renforcer la pair-aidance
au sein de sa structure

La pair-aidance, c'est-à-dire la mobilisation du savoir expérientiel pour soutenir ses pairs, est assez répandue et ancienne, qu'elle soit formalisée ou non. En France, historiquement, la pair-aidance s'est d'abord développée dans le champ de la santé mentale. Elle se déploie aujourd'hui dans divers champs d'action du secteur médico-social (addictologie, handicap, etc.), sanitaire (santé mentale, oncologie, etc.) et social (précarité, hébergement, etc.). Il existe une pluralité des formes de pair-aidance.

De plus en plus, le recours à la pair-aidance suscite un fort intérêt de la part des structures médico-sociales, les équipes souhaitant faire une place à ce mode d'intervention dans leur fonctionnement. Pour autant, la mobilisation du savoir expérientiel ne va pas de soi et nécessite d'instaurer une dynamique au long cours au sein de la structure concernée. Elle suppose également un cheminement et une construction tant de la part des (futurs) pair-aidants que des professionnels.

Le CREAI propose ainsi une formation afin d'appuyer les équipes dans la mise en œuvre et/ou le renforcement d'une démarche de pair-aidance, au sein de leurs structures, avec les personnes accompagnées.

> **Durée :** sur-mesure – nous contacter
> **Formation en intra**

Intervenante

Pauline PAYRASTRE

Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

> Mieux appréhender la notion de pair-aidance, les savoirs expérientiels et leurs enjeux
> Réfléchir aux différents aspects à prendre en compte pour favoriser la pair-aidance dans sa structure
> Mettre en place une dynamique cohérente de pair-aidance

CONTENU

> **1. La pair-aidance : pourquoi ? Pour qui ? De quoi parle-t-on ?**
- La pair-aidance : histoire, définition et enjeux
- Les savoirs expérientiels : que recouvrent-ils ? Reconnaître, expliciter et mobiliser les savoirs expérientiels
- Articulation et complémentarité des avoirs
- Pair-aidants : statut et cadre de l'intervention

> **2. Préparer l'arrivée d'un pair-aidant**
- Les représentations et le niveau d'adhésion des professionnels
- Les conditions d'intervention
- La question du choix du(des) pair-aidant(s)

> **3. Le soutien au quotidien**
- La question de la confidentialité
- Quelles ressources et quels outils pratiques pour le rôle du pair-aidant ?

> **4. Les limites et les risques de la pair-aidance**

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

> En fonction du projet et des étapes de réalisation de ce projet, cette formation s'adresse :
- uniquement aux équipes des ESMS accompagnant des adolescents ou adultes en situation de handicap
- ou aux équipes et aux adolescents ou adultes accompagnées par ces structures

Il n'est pas nécessaire d'avoir commencé une démarche de pair-aidance pour participer à cette formation.

MODALITÉS

> Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
> Échanges avec les participants à partir de leurs expériences professionnelles et de leurs projets
> Présentation d'outils

6

Formation à destination des personnes accompagnées

Mieux connaître mes droits	56
Tutelle, curatelle... comment ça marche ?	57
Avancer dans mon parcours professionnel	58
Mieux utiliser internet et les réseaux sociaux	59
L'accompagnement des personnes handicapées évolue : qu'est-ce que cela change pour vous ?	60
Devenir pair-aidant Access'VAE	61
Le rôle de délégué des travailleurs en ESAT	62
La réforme des ESAT : qu'est-ce que cela change pour vous ?	63
La vie amoureuse et sexuelle	64

Mieux connaître mes droits

Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer, un IME, une MECS…

Vous avez des droits comme tout le monde et des droits particuliers.

Il y a plein de droits différents :

> Le droit d'aller et venir

> Le droit de voter

> Le droit à l'intimité

> Le droit de donner son avis sur son projet et la vie de la structure…

Vous ne connaissez peut-être pas tous vos droits dans la structure, dans votre famille et dans la vie en société.

Ces droits ne sont pas toujours bien appliqués.

Cette formation vous présente et vous explique vos droits pour vous aider à les faire respecter.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 2 jours

> Le formateur s'appelle **Dominique DUBOIS** ou **Julien BARBOSA** ou **Fabrice GAUTHERON** ou **Isabelle GERARDIN**

> Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.

> La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.

> Cette formation a lieu dans votre établissement.

> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

POURQUOI ?

> Connaître vos droits

> Pouvoir faire appliquer vos droits

DE QUOI VA-TON PARLER ?

> C'est quoi un droit ?

> C'est qui un citoyen ?

> Les droits de tous les citoyens : droit de vote, droit de circuler librement,…

> C'est quoi l'accessibilité ?

> Les mesures de protections juridiques (tutelle, curatelle,…

> Les droits et libertés des personnes accompagnées :

- C'est quoi la bientraitance ?
- C'est quoi la maltraitance ?

> Vos droits dans la construction de votre projet personnalisé

> Comment se faire aider quand vos droits ne sont pas respectés ?

POUR QUI ?

> Pour des adolescents ou adultes accompagnés par un établissement ou un service social ou médico-social

> Pour des personnes qui ont choisi de participer

> Groupe de 10 à 12 personnes

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

> Le formateur donne des explications

> Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre

> Le formateur utilise des vidéos, des jeux,…

> Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe

> Un professionnel de votre structure est présent pour vous aider après la formation à faire respecter vos droits

Tutelle, curatelle...
comment ça marche ?

Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer, une MECS...

Vous pouvez être protégé par une tutelle, une curatelle ou une autre mesure de protection.

Avant, les personnes accompagnées avec une tutelle ou une curatelle pouvaient faire peu de choses seules.

Aujourd'hui ça a changé.

Même si vous êtes sous tutelle, sous curatelle, ou avec une habilitation familiale,

- vous avez des droits :
- vous devez être écouté,
- vous pouvez donner votre avis,
- vous pouvez faire changer la façon dont vous êtes protégé.

POURQUOI ?

> Comprendre ce qu'est une mesure de protection juridique

> Comment ça marche les mesures de protection juridique ?

> Connaître ses droits quand on a une mesure de protection juridique

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 2 jours

> Le formateur s'appelle **Dominique DUBOIS** ou **Julien BARBOSA**

> Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.

> La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.

> Cette formation a lieu dans votre établissement.

> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

DE QUOI VA-T-ON PARLER ?

> Qui peut être protégé ?

> C'est quoi une tutelle ? C'est quoi une curatelle ?

> C'est quoi une habilitation familiale ?

> Qui décide de votre mesure de protection ?

> Est-ce que l'on peut arrêter ou changer sa mesure de protection ? Comment faire ?

> Que fait le juge des tutelles ?

> Que fait un tuteur ? Que fait un curateur ?

> C'est quoi un mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) ?

> Ce que vous pouvez faire seul

> C'est quoi le consentement éclairé ?

> Quels sont vos droits ?

> Quelles aides vous pouvez avoir si vos droits ne sont pas respectés ?

> Les autres possibilités de protection

POUR QUI ?

> Pour des adultes accompagnés par un établissement ou un service social ou médico-social, avec une mesure de protection ou non

> Pour des personnes qui ont choisi de participer

> Le groupe est composé de 8 à 10 personnes

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

> Le formateur donne des explications

> Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre

> Le formateur utilise des vidéos, des jeux

> Le formateur utilise des jugements sur des mesures de protection

> Il y a des discussions avec le groupe

> Un professionnel de la structure est présent

Avancer
dans mon parcours professionnel

Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer…

Vous savez faire beaucoup de choses
grâce à vos activités au travail ou en dehors du travail

mais vous ne savez pas comment le dire
ou comment l'expliquer.

Cela peut vous aider pour changer de travail, d'atelier,
pour faire une formation ou pour faire d'autres d'activités.

Cela peut vous aider pour votre avenir.

Aujourd'hui, il y a des solutions pour :

> mettre en avant ce que vous savez faire

> faire des stages

> changer de structure ou de travail

> faire d'autres activités

Il y a aussi des personnes qui peuvent vous aider
mais ce n'est pas facile de les connaître.

Cette formation vous aide à dire ce que vous savez faire
et ce que vous aimez faire.

Elle vous aide pour réfléchir à vos projets d'activités
ou de changements dans le travail.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 2 jours
> Le formateur s'appelle **Pauline PAYRASTRE** ou **Arnaud SENNEPIN**
> Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
> La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.
> Cette formation a lieu dans votre établissement.
> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

POURQUOI ?

> Faire le point sur vos activités (loisirs, formation, travail, etc.)
> Savoir ce que vous savez faire, vos qualités
> Comprendre comment s'en servir pour vos projets
> Comprendre comment en parler
> Connaître les aides pour votre projet professionnel, vos formations, le changement de votre travail…

DE QUOI VA-T-ON PARLER ?

> C'est quoi un projet professionnel ?
> C'est quoi des activités ?
> C'est quoi des compétences ?
> C'est quoi des qualités ?
> À quoi ça sert d'en parler ?
> Comment vous pouvez en parler ?
> Comment avoir plus confiance dans ce que vous savez faire ?
> C'est quoi être motivé ?
> Qui peut vous aider pour votre projet ?
> Quelles sont les aides pour vos projets ?
> Quels sont vos droits pour trouver un travail ?
> Quels sont vos droits pour faire une formation ?
> Quels sont vos droits pour changer d'activités ?

POUR QUI ?

> Pour des adultes accompagnés par un établissement ou un service dans le domaine du handicap ou du social
> Les personnes ont un travail ou non
> Pour des personnes qui ont choisi de participer
> Le groupe est composé de 8 à 10 personnes
> Un professionnel peut participer à cette formation comme personne de soutien

COMMENT ?

> Le formateur donne des explications
> Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
> Le formateur utilise des vidéos, des jeux
> Le formateur utilise des fiches sur vos activités et sur vos compétences
> Il y a des discussions avec le groupe
> Un professionnel de la structure est présent

Mieux utiliser internet et les réseaux sociaux

C'est important de savoir utiliser internet dans la vie de tous les jours.

Par exemple, internet permet :
> de s'informer,
> faire ses courses,
> discuter avec des amis,
> regarder des vidéos…

C'est aussi important :
> quand on ne peut pas sortir de chez soi,
> quand on ne peut pas se déplacer facilement,
> quand on est loin de ses amis ou de sa famille

Internet peut rendre la vie plus facile, mais il y a aussi des dangers sur internet..

Cette formation va vous aider à bien vous servir d'internet sur un téléphone, une tablette ou un ordinateur.

POURQUOI ?

Cette formation sert à :
> savoir utiliser internet
> connaître ce que vous pouvez faire sur internet
> connaître ce qu'il vaut mieux ne pas faire sur internet
> se protéger des dangers d'Internet

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 2 ou 3 jours
> Le formateur s'appelle **Pauline PAYRASTRE** ou **Fabrice GAUTHERON**
> Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
> La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.
> Cette formation a lieu dans votre établissement.
> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

DE QUOI VA-T-ON PARLER ?

> Les différentes choses que vous pouvez faire sur internet : par exemple, aller sur Facebook ou Instagram, s'informer, écouter de la musique, jouer, acheter, faire des dossiers administratifs
> Les sites internet utiles pour la vie de tous les jours
> Comment utiliser internet en protégeant sa vie personnelle ?
> Comment choisir un mot de passe ?
> Comment ne pas se faire avoir sur internet ? par exemple : arnaques ou menaces
> Qu'est-ce que vous n'avez pas le droit de faire sur internet ?
> Comment vous faire aider si vous avez un problème sur internet ?

POUR QUI ?

> Pour des adolescents ou adultes accompagnés par un établissement ou un service dans le secteur du handicap
> Pour des personnes qui ont choisi de participer
> Le groupe est composé de 8 à 10 personnes
> Un groupe de personnes qui utilisent déjà internet
> Des professionnels peuvent aussi participer comme personnes de soutien

COMMENT ?

> Le formateur donne des explications
> Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
> Le formateur utilise des vidéos, des jeux…
> Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe
> Vous utiliserez un ordinateur ou un téléphone
> Vous pouvez apporter votre propre ordinateur.
> Un professionnel de votre structure est présent

L'accompagnement des personnes handicapées évolue : qu'est-ce que cela change pour vous ?

Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer…
Vous êtes accueilli dans un foyer, un accueil de jour…
Vous avez peut-être remarqué que les professionnels vous proposent de nouvelles choses.

Par exemple :

> Ils vous demandent plus souvent votre avis.
> Ils vous proposent de choisir les endroits où vous souhaitez faire des activités.
> Ils vous encouragent à participer à un club de sport ou à aller à la bibliothèque de votre ville.
> Ils vous proposent de faire un essai dans un appartement.
> Ils vous encouragent à travailler dans une entreprise ordinaire.
> Ils vous proposent d'expliquer à d'autres personnes votre expérience.

Vous vous demandez peut-être pourquoi ça change.

Cette formation vous présente ce qui change dans les politiques pour les personnes handicapées.
Cette formation explique pourquoi.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 2 jours
> La formatrice s'appelle **Isabelle GERARDIN**
> Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
> La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.
> Cette formation a lieu dans votre établissement.
> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

POURQUOI ?

> Connaître quels sont les principaux changements
> Comprendre pourquoi il y a des changements
> Comprendre ce que cela peut changer pour vous
> Comprendre les choix que cela peut vous donner

DE QUOI VA-T-ON PARLER ?

> C'est quoi le handicap ?
> C'est quoi les principaux droits des personnes handicapées ?
> Qu'est-ce que les nouvelles lois demandent aux établissements et services ?
> C'est quoi l'inclusion ?
> C'est quoi l'autodétermination ?
> Pourquoi c'est important de donner votre avis ?
> Comment vous pouvez donner votre avis ?
> Comment ce que je vous vivez peut aider d'autres personnes ?

POUR QUI ?

> Pour des personnes majeures, accompagnées par un ESAT, un SAVS, un SAMSAH, un accueil de jour, un foyer d'hébergement, un IME…
> Pour des personnes qui ont choisi de participer.
> Le groupe est composé de 10 à 12 personnes.

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

> Le formateur donne des explications
> Le formateur utilise un document en facile à lire et à comprendre
> Le formateur utilise des vidéos, des jeux…
> Il y a des discussions dans le groupe
> Un professionnel de la structure est présent comme soutien

Devenir pair-aidant
Access'VAE

Vous avez obtenu un diplôme avec Access'VAE.

Votre expérience peut être utile à d'autres personnes qui font une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le CREAI propose une formation pour vous aider à devenir pair-aidant Access'VAE.

Un pair-aidant aide des personnes dans la même situation que lui.

Un pair-aidant Access'VAE peut expliquer ce qu'est une VAE et comment ça se passe.

Il peut encourager les candidats et les aider quand c'est difficile.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 5 jours
> La formatrice s'appelle **Pauline PAYRASTRE**
> Il y a aura un groupe en 2024.
> Les dates sont :
- Mardi 1er octobre, à Dijon
- Mardi 15 octobre, à Dijon
- Mardi 5 novembre, à Dijon
- Mardi 19 novembre, à Dijon
- Mardi 3 décembre, à Dijon

> Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
> La formation est payée par le Conseil Régional. Elle est gratuite pour vous.
> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

POURQUOI ?

> Choisir sur quoi je veux aider
> Choisir ce que je vais dire aux personnes que je vais aider
> Apprendre à répondre aux demandes des personnes que je vais aider

DE QUOI VA-TON PARLER ?

> C'est quoi la pair-aidance ?
> Des conseils pour mon rôle de pair-aidant
> Des documents pour m'aider dans mon rôle de pair-aidant
> Comment me faire connaître comme pair-aidant
> Ce qui est bien quand on est pair-aidant
> Ce qui peut être difficile quand on est pair-aidant

POUR QUI ?

> Pour des personnes qui ont validé un diplôme avec Acces'VAE
> Pour des personnes qui ont choisi de participer
> Pour des personnes qui ont envie de parler d'eux devant un groupe
> Le groupe est composé de 8 personnes

COMMENT ?

> Le formateur donnera des explications.
> Les participants feront un petit exposé.
> Les participants feront des entrainements au rôle de pair-aidant avec le formateur
> On discutera ensemble de ce que fait un pair-aidant.

Le rôle de délégué des travailleurs en ESAT

Vous travaillez dans un ESAT
et le rôle de délégué des travailleurs vous intéresse.

Le délégué des travailleurs est nouveau dans les ESAT.

Il est élu par ses collègues pour 3 ans.

Son rôle est d'aider ses collègues
quand ils ont des problèmes dans l'ESAT.

Par exemple avec :

> un autre collègue

> un moniteur

> la direction

Cette formation explique le rôle de délégué des travailleurs
et ce qu'il doit faire.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 2 jours

> Le formateur s'appelle **Pauline PAYRASTRE** ou **Arnaud SENNEPIN** ou **Fabrice GAUTHERON.**

> Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.

> La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.

> Cette formation a lieu dans votre établissement.

> Cette formation a aussi lieu avec plusieurs ESAT. Les dates sont :
- 11 et 12 avril 2024, à Dijon
- 4 et 5 juin 2024, à Besançon

> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

POURQUOI ?

Cette formation sert à :

> Mieux comprendre comment un ESAT fonctionne

> Connaître les droits des travailleurs d'ESAT

> Connaître le rôle de délégué des travailleurs et comprendre ses missions

DE QUOI VA-T-ON PARLER ?

> Quels sont les droits des travailleurs d'ESAT ?

> Qu'est-ce qu'un délégué des travailleurs ?

> À quoi il sert ?

> Quels sont les droits et les devoirs du délégué ?

> C'est quoi la différence avec le CVS ou les autres représentants à l'ESAT ?

> C'est quoi représenter les autres ?

> Comment jouer votre rôle de délégué ?

> Par exemple :
- Comment écouter les autres ?
- Comment défendre les autres ?
- Comment organiser votre temps ?
- Qui peut vous aider ?

POUR QUI ?

> Vous travaillez en ESAT.

> Vous avez été élu délégué ou vous voulez devenir délégué.

> Vous avez choisi de participer à la formation.

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

> Le formateur donne des explications

> Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre

> Le formateur utilise des vidéos, des jeux

> Il y a des discussions avec le groupe

La réforme des ESAT : qu'est-ce que cela change pour vous ?

Vous travaillez dans un ESAT.

Depuis le 1er janvier 2023,
il y a une nouvelle loi.

Cette loi s'appelle la réforme des ESAT.

On dit aussi la transformation des ESAT.

Cette loi donne plus de droits aux travailleurs d'ESAT.

Par exemple les travailleurs d'ESAT peuvent :

> travailler à la fois en ESAT et dans une entreprise
> être accompagné après la sortie de l'ESAT
> avoir un délégué des travailleurs

Cette formation explique ce qui change pour vous.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 2 jours
> Le formateur s'appelle **Arnaud SENNEPIN.**
> Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
> La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.
> Cette formation a lieu dans votre établissement.
> Cette formation a aussi lieu avec plusieurs ESAT. Les dates sont :
  - 14 et 15 mai 2024, à Dijon
  - 19 et 20 novembre 2024, à Besançon
> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

POURQUOI ?

Cette formation sert à :

> Mieux connaître le fonctionnement d'un ESAT
> Comprendre pourquoi il y a des changements
> Connaître ces changements et ce qu'ils vous apportent.

DE QUOI VA-TON PARLER ?

> C'est quoi la réforme des ESAT ?
> C'est quoi un délégué des travailleurs ?
> C'est quoi une instance mixte ?
> C'est quoi travailler à temps partiel en ESAT et en même temps en entreprise ?
> C'est quoi un parcours renforcé en emploi ?
> C'est quoi une convention d'appui ?
> C'est quoi le droit au retour ?

POUR QUI ?

> Vous êtes travailleurs d'ESAT.
> Vous avez choisi de participer à la formation.
> Groupe de 8 à 10 personnes du même ESAT ou de plusieurs ESAT différents

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

> Le formateur donne des explications.
> Le formateur utilise des documents faciles à lire et à comprendre.
> Le formateur utilise des vidéos, des jeux.
> Il y a des discussions dans le groupe.
> Un référent de l'ESAT est présent à la fin de la formation.

La vie amoureuse et sexuelle

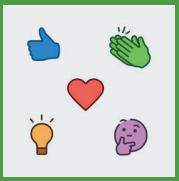

La vie amoureuse et sexuelle est une liberté.

C'est important que chacun puisse choisir comment vivre sa vie amoureuse et sexuelle.

Il y a des règles qui expliquent ce qu'on a le droit de faire et ce qu'on n'a pas le droit de faire.

Par exemple : on a le droit d'aimer un homme ou une femme

On n'a pas le droit d'avoir une relation sexuelle avec quelqu'un qui n'est pas d'accord.

C'est parfois difficile de parler de sexualité ou de poser des questions.

Cette formation aide à mieux comprendre la vie amoureuse et sexuelle.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

> La formation dure 2 jours
> La formatrice s'appelle **Nastasia MONCHICOURT**
> Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
> La formation est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.
> Cette formation a lieu dans votre établissement.
> **Tarifs 2024 :** 1 080 € à 1 520 € / jour en intra (tous les prix sont à la page 73)

POURQUOI ?

Cette formation sert à :

> Arriver à parler plus librement de vie amoureuse, de sexualité et de parentalité
> Connaître ses droits et ceux des autres concernant la sexualité
> Trouver des mots pour dire les émotions et les sentiments liées à la vie amoureuse
> Connaître les risques de la vie affective et sexuelle et apprendre à se protéger

DE QUOI VA-T-ON PARLER ?

> Les différences entre lieux privés, lieux publics, et lieux intimes
> Le choix du partenaire
> Le consentement
> La rencontre amoureuse
> La vie de couple
> Les moyens de contraception
> Les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et le dépistage
> Le désir d'enfant et la question de la parentalité

POUR QUI ?

> Adultes en situation de handicap
> Groupe de 8 personnes

Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.

COMMENT ?

> Le formateur donne des explications
> Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
> Le formateur utilise des vidéos, des jeux,...
> Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe
> Un professionnel de votre structure est présent pour vous aider après la formation

AUTRES PRESTATIONS DU CREAI BFC

Nos interventions sont construites sur-mesure, à partir de votre contexte et de vos besoins. Au-delà des formations présentées dans ce catalogue, nous pouvons intervenir sur d'autres thèmes, tels que :

> Préparer, négocier et finaliser le CPOM

> Actualisation – réécriture du projet associatif

> Incarner au quotidien les valeurs qui guident un projet

> S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles propres à son secteur d'intervention

> Les mineurs non accompagnés (MNA)

> Appréhender le handicap d'origine psychique

> Vie amoureuse et sexuelle : aspects juridiques

> Construire et faire vivre un Comité d'éthique

> Parentalité et travail avec les familles

> La fonction de Tutorat par un travailleur d'ESAT

Le CREAI peut également vous accompagner dans le cadre d'études, d'appuis méthodologiques, de journées d'étude ; etc.

N'hésitez pas à nous contacter : creai@creaibfc.org

LEXIQUE

- **ASE** Aide Sociale à l'Enfance
- **ARS** Agence Régionale de Santé
- **CASF** Code de l'Action Sociale et des Familles
- **CD** Conseil Départemental
- **CPOM** Contrat Pluriannuel d'Objectifs pédagogiques et de Moyens
- **CSF** Code de la Santé Publique
- **CVS** Conseil de la Vie Sociale
- **EA** Entreprise Adaptée
- **EHPAD** Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- **ESAT** Établissement et Service d'Aide par le Travail
- **ESMS** Établissements et Services Médico-Sociaux
- **ESSMS** Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
- **FALC** Facile A Lire et à Comprendre
- **HAS** Haute Autorité de Santé
- **IME** Institut Médico-Educatif
- **IP** Information Préoccupante
- **IST** Infection Sexuellement Transmissible
- **MECS** Maisons d'Enfants à Caractère Social
- **MJPM** Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
- **OETH** Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
- **PAA** Porjet d'Accès à l'Autonomie
- **PACQ** Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
- **PPE** Projet Pour l'Enfant
- **RBPP** Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles
- **RGPD** Règlement Général sur la Protection des Données
- **RSFP** Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels
- **SAMSAH** Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- **SAVS** Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- **SERAFIN PH** Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes handicapées
- **SESSAD** Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile
- **SMS** Social et Médico-Social
- **TND** Troubles Neuro-Développementaux
- **VAE** Validation des Acquis de l'Expérience

FORMATIONS INTER-STRUCTURES 2024

MOIS	FORMATIONS PROPOSÉES
mars	Nouveau dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux : enjeux et méthodes **19 et 20 mars 2024, à Besançon** Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap **21 et 22 mars 2024, à Besançon** La relation dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques **27, 28 et 29 mars 2024, à Besançon**
avril	L'adaptation des pratiques des professionnels d'ESAT en faveur de l'inclusion **3, 4 et 9 avril 2024, à Dijon** Le rôle de délégué des travailleurs en ESAT **11 et 12 avril 2024, à Dijon**
mai	La réforme des ESAT : qu'est-ce que cela change pour vous ? **14 et 15 mai 2024, à Dijon** Promouvoir la bientraitance **16 et 17 mai 2024, à Besançon** Être moniteur d'atelier en ESAT : des fonctions qui évoluent **21, 22 et 28 mai 2024, à Dijon** Prévenir et faire face aux violences émanant de personnes accompagnées **29, 30 et 31 mai 2024, à Dijon**
juin	Protection de l'enfance : le cadre général **4 et 5 juin 2024, à Dijon** Le rôle de délégué des travailleurs en ESAT **4 et 5 juin 2024, à Besançon** S'approprier les nomenclatures SERAFIN **6 et 7 juin 2024, à Besançon** Mieux appréhender les droits des personnes accompagnées et leur application **11 et 12 juin 2024, à Dijon** Nouveaux salariés : comprendre le secteur du handicap **12 et 13 juin 2024, à Besançon**
septembre	Formation des référents Access'VAE **17 septembre, 8 octobre et 14 novembre 2024, à Dijon** Recueillir la parole par questionnaire **19 et 20 septembre 2024, à Besançon** Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre **25 et 26 septembre 2024, à Besançon** Comprendre la protection juridique des majeurs **25 et 26 septembre 2024, à Dijon**
octobre	Devenir pair-aidant Access'VAE **1er octobre, 15 octobre, 5 novembre, 19 novembre, 3 décembre, à Dijon** Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE **9 et 10 octobre 2024, à Dijon** Nouveau dispositif d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux : enjeux et méthodes **17 et 18 octobre 2024, à Dijon**
novembre	La réforme des ESAT : qu'est-ce que cela change pour vous ? **19 et 20 novembre 2024, à Besançon** Accompagner la vie amoureuse et sexuelle des personnes vulnérables **21 et 22 novembre 2024, à Dijon**

Inscriptions en ligne : www.creaibfc.org

PRÉSENTATION DU CREAI

Bourgogne-Franche-Comté

UNE ASSOCIATION RÉGIONALE

permettant en tant que « lieu tiers » la rencontre et la concertation entre

> les personnes en situation de vulnérabilité
> les aidants
> les professionnels des services et établissements
> les organismes gestionnaires
> les administrations publiques
> les acteurs dits du « milieu ordinaire »

UN ORGANISME TECHNIQUE

contribuant en tant que « lieu ressource » à l'analyse des besoins et de l'offre

> pour l'amélioration de la qualité des réponses apportées aux personnes en situation de handicap, de dépendance, de perte d'autonomie ou en difficulté sociale ou familiale ou en situation de vulnérabilité ponctuelle
> pour le respect de leurs droits et le renforcement de leur autodétermination et pouvoir d'agir
> pour l'adaptation continue des politiques sociales et des pratiques professionnelles vers une société inclusive

UNE ÉQUIPE D'INTERVENANTS

aux formations, compétences et expériences complémentaires

> pour former les personnes en situation de vulnérabilité dans une démarche d'autodétermination et les professionnels à l'évolution des pratiques
> pour réaliser des études et des journées d'études
> pour apporter des conseils techniques et diffuser les bonnes pratiques professionnelles

UN RÉSEAU NATIONAL

partageant au sein de la fédération CREAI (ANCREAI) une charte et des orientations communes visant à :

> privilégier l'intérêt de la personne, le respect de ses droits et la réalisation de ses potentialités sur toute autre logique institutionnelle, managériale ou financière
> contribuer à l'évolution des politiques sociales, médico-sociales et sanitaires au niveau national
> développer une réflexion, des outils et des méthodes partagées

ÊTRE ADHÉRENT ET CONTRIBUANT au CREAI

Adhérer et contribuer au CREAI est un acte politique et militant, permettant d'assurer la légitimité des interventions du CREAI, l'existence d'une expertise indépendante et l'intérêt de débats inter-sectoriels. Depuis sa création il y a près de 60 ans (arrêté du 22 janvier 1964 du Ministère de la Santé), le CREAI est un organisme associatif engagé au service de l'intérêt général en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Son champ d'action s'élargit au fil des années, tout un chacun pouvant être concerné à un moment donné de sa vie, que ce soit par le handicap, les difficultés sociales, familiales, le fait d'être victime de violences ou de discriminations, la perte d'autonomie,... Par nos actions (formations, études, commissions régionales, journées d'études, animation de groupes de travail,...), auprès des professionnels et, de plus en plus, auprès des personnes concernées et des acteurs de droit commun, nous œuvrons pour l'émergence d'une société réellement inclusive et pour favoriser l'émancipation des personnes en situation de vulnérabilité. Promouvoir et contribuer à défendre la meilleure qualité de vie et d'accompagnement de ces personnes, favoriser leur autodétermination et le respect de leurs droits est notre objectif prioritaire.

S'AGISSANT DE CES DEUX RESSOURCES ASSOCIATIVES :

> l'Adhésion :

s'adresse à tout organisme public ou privé doté d'une personnalité morale et œuvrant dans les domaines social, médico-social et sanitaire de la région (120 € pour une personne morale et 50 € pour une personne physique).

> la Contribution Volontaire :

s'adresse à tous les établissements, services ou dispositifs sociaux et médico-sociaux de Bourgogne-Franche-Comté et aux Sièges des organismes gestionnaires.

Comment ? La contribution est versée pour une année civile, sur la base de 0,15 % des groupes 1, 2 et 3 du compte administratif de l'année N-1 de l'établissement ou du service, avant reprise des résultats (sans l'activité commerciale des ESAT).

La contribution participe à l'indépendance du CREAI.

L'établissement ou le service contribuant est invité à participer à l'Assemblée Générale du CREAI BFC où il dispose d'une voix « consultative » aux débats d'orientation et de programmation des activités du CREAI BFC.

Quels avantages ?

- Des tarifs réduits à nos formations au sein de vos structures et en inter-établissements et services et à nos journées d'étude et événements
- La participation gratuite et illimitée à des réflexions contribuant à l'évolution des politiques publiques, à travers nos 12 commissions régionales et envoi gracieux des comptes rendus
- Une intervention gratuite d'une demi-journée auprès de vos CA et/ou équipes, personnes accompagnées, aidants,... sur l'actualité du secteur social/médico-social ou autre thématique
- La participation gratuite à la journée annuelle des contribuants en présence d'intervenants nationaux (Ministères, HAS,...)
- L'accès à un espace réservé sur notre site Internet (revue « Décryptage » de l'actualité)
- Des conseils ponctuels (juridiques, bibliographiques, techniques,...)
- L'envoi gracieux de notre bulletin d'informations
- L'accès gratuit et illimité au service régional de dépôt d'offres d'emploi
- L'envoi gracieux de nos parutions et publications
- La diffusion ciblée de vos informations et de vos événements grâce à notre annuaire régional du secteur social et médico-social
- Le prêt gracieux de notre salle de réunion à Dijon

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS DU CREAI BFC

Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté est un centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. À ce titre, il propose et dispense des formations aux professionnels des établissements et services du secteur social et médico-social dans le cadre de leur formation continue, en intra ou en inter-établissements et services.

Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté réalise également des études pour les organismes gestionnaires du secteur, les administrations publiques (ARS, DREETS, Conseils départementaux…).

Le siège social du CREAI Bourgogne-Franche-Comté est situé 1A rue des Ruchottes, à Ahuy.

1. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS INTER ET INTRA ENTREPRISES

La commande d'une formation implique l'acceptation sans réserve et par l'organisme gestionnaire, l'établissement ou le service, ainsi que l'adhésion aux présentes conditions générales de vente.

1.1 Le contrat de formation

1.1.1 Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté. Toute autre disposition est donc exclue.

1.1.2 Dans tous les cas, le contrat est formé par la réception par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté de la convention de formation signée.

1.2 Absence, annulation, remplacements de stagiaires

1.2.1 Tout stage commencé est dû en totalité y compris si des parties du stage n'ont pas été suivies par un ou plusieurs stagiaires.

1.2.2 Sauf dispositions contraires de la convention de formation, les remplacements de stagiaires sont admis en amont de la formation, sans frais, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant, et sous réserve que le remplaçant remplisse les conditions à l'acceptation de la formation.

1.3 Tarifs et modes de facturation

1.3.1 Les tarifs du CREAI Bourgogne-Franche-Comté sont indiqués en euros. Le CREAI n'est pas assujetti à la TVA.

1.3.2 Les tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique, sous quelque forme que ce soit, y compris la mise à disposition de fichiers électroniques. Les frais de restauration et de déplacement sont en sus. Les tarifs sont fixés en fonction de l'état de contribution de la structure au fonctionnement du CREAI Bourgogne-Franche-Comté.

1.3.3 Le règlement est à effectuer par virement ou par chèque.

1.4 Obligations du stagiaire ou du co-contractant

1.4.1 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage auquel il est inscrit à titre individuel ou dans le cadre d'une formation organisée par son employeur. Il signe lors de chaque demi-journée la feuille de présence mise à disposition. Les absences non autorisées, ou non reconnues valables, le non-respect du contrat par le stagiaire, peuvent entraîner, d'une part son renvoi du stage, d'autre part la suppression ou la suspension de la prise en charge. Le défaut d'assiduité ou de régularité peut également être sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

1.4.2 L'employeur -ou selon le cas-le stagiaire, s'oblige à souscrire et à maintenir pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages, corporels, matériels, immatériels, directs et indirect susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du CREAI Bourgogne-Franche-Comté. Cette assurance doit contenir une clause de renonciation au recours dégageant le CREAI Bourgogne-Franche-Comté de toute responsabilité liée à des agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou un de ses préposés.

1.5 Propriété intellectuelle

1.5.1 Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté met à disposition des stagiaires les moyens matériels strictement nécessaires au stage (supports papiers, audiovisuels, informatiques). Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le stagiaire et son employeur s'interdisent de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son entreprise non participant à la formation, ou encore à des tiers, les dits supports ou ressources pédagogiques, sans l'autorisation expresse, préalable et écrite du CREAI Bourgogne-Franche-Comté.

1.6 Évaluation

1.6.1 Toute formation s'achève par une évaluation, par les stagiaires de la qualité de la formation délivrée par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté.

1.7 Litiges

1.7.1 Si un différend ou une contestation n'a pu être réglé à l'amiable le Tribunal de commerce de Dijon est seul compétent.

2. CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX FORMATIONS INTRA ENTREPRISES

2.1 Contrat

2.1.1 Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté établit une convention de formation. Le commanditaire s'engage à la retourner signée, portant son cachet et accompagnée de la liste des participants. La formation ne peut en aucun cas débuter avant la signature de la convention. En cas de démarrage de la formation du fait du client avant agrément par l'OPCO dont il relève, la facturation par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté des journées réalisées avant agrément ne peut être contestée par le client.

2.1.2 Le client peut demander au CREAI Bourgogne-Franche-Comté une adaptation spécifique de la formation à ses besoins. La prestation d'ingénierie fournie par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté dans ces conditions est facturée au prorata temporis au-delà d'une demi-journée forfaitaire comprise dans le coût de la formation. Cette prestation d'ingénierie ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle sans l'accord exprès de l'OPCO Santé dont relève le client.

2.2 Annulation et report

2.2.1 Sauf dispositions particulières prévues à la convention, le CREAI Bourgogne-Franche-Comté se réserve le droit de proposer un report d'un stage, de modifier le contenu de son programme, ou le choix de ses formateurs si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Ces modifications, dont le CREAI Bourgogne-Franche-Comté informe le client au moins 15 jours avant le début du stage n'entraînent en aucun cas de modification substantielle du contrat, ni de compensation financière.

2.2.2 Les annulations totales de la formation du fait du client doivent être formulées par écrit et donneront lieu à la résiliation du contrat sans frais pour le client si elles sont reçues au plus tard 45 jours avant le début du stage. Passé ce délai, le CREAI Bourgogne-Franche-Comté sera dans l'obligation de facturer 50 % du montant total de la session ou du stage, à titre d'indemnité forfaitaire, qui ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

2.3 Conditions financières

2.3.1 Le règlement est à effectuer par virement ou par chèque, 50 % à la signature de la convention et le solde à la fin de la formation.

2.4 Obligation du stagiaire et de son employeur signataire de la convention

2.4.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le stagiaire reste soumis au pouvoir disciplinaire de l'employeur. Si la formation est organisée par l'employeur à l'extérieur ou dans les locaux du CREAI Bourgogne-Franche-Comté, le salarié doit, en outre, respecter le règlement intérieur du CREAI Bourgogne-Franche-Comté. La transmission du contrat de formation dûment paraphé et signé implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur du CREAI Bourgogne-Franche-Comté.

3. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX FORMATIONS INTER-STRUCTURES

3.1 Remplacements, annulations et reports

3.1.1 le CREAI se réserve le droit d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y oblige, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous serez alors informés 15 jours calendaires avant le 1er jour de la formation et remboursés.

Si un stagiaire ne s'est pas présenté à la formation, sans en informer le CREAI a minima 15 jours avant le début de la formation, le montant total de la formation est dû au CREAI BFC.

Dans le cas où un stagiaire préviendrait le CREAI de son absence pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif, moins de 15 jours avant le début de la formation, il n'y aura pas de facturation de la part du CREAI.

3.2 Tarifs et paiements

3.2.1 Le règlement de la formation doit accompagner l'inscription. Dans le cas contraire, le CREAI Bourgogne-Franche-Comté se réserve le droit de refuser l'inscription à la formation.

3.3 Obligation du stagiaire ou de son employeur

3.3.1 Idem 2.4.1

4. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations (hors celles accessibles au public) dont le CREAI Bourgogne-Franche-Comté ou le commanditaire aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

5. COMMUNICATION

Le commanditaire autorise expressément le CREAI Bourgogne-Franche-Comté à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une formation et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents de communication, notamment sur son site internet, dans des entretiens avec des tiers, documents internes de gestion prévisionnelle, dans le rapport d'activité annuel, ainsi qu'en cas de disposition légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

VOTRE PARCOURS DE FORMATION

En formation inter

Inscription en ligne sur : https://www.creaibfc.org/formations/

↓

Mail d'accusé de réception

↓

Mail confirmant votre inscription

En formation intra

Demande de formation (téléphone, mail)

↓

Échanges avec le formateur

↓

Convention de formation à renvoyer complétée et signée à : creai@creaibfc.org

2 semaines avant la formation → **Convocation** accompagnée du programme, du livret d'accueil et du règlement intérieur ← *2 semaines avant la formation*

↓

Jour J de la formation

↓

Après la formation, un certificat de réalisation vous sera adressé dans le mois suivant la formation

↓

Jour J+3 mois, un questionnaire d'évaluation des impacts de la formation vous sera adressé et sera à renvoyer à : creai@creaibfc.org

Tous les documents et informations vous sont adressés par mail

Modalités pratiques

INSCRIPTIONS

Pour tout renseignement sur une formation ou un appui méthodologique, vous pouvez nous contacter au :

03.80.28.84.40 | creai@creaibfc.org

Pour les formations et appuis méthodologiques au sein de votre structure (en intra), suite à votre demande, un conseiller technique vous rappellera sous 15 jours, puis une convention vous sera adressée accompagnée du tableau des participants à compléter. Elle intégrera les éléments suivants :

- Contexte général
- Contexte spécifique
- Attentes du commanditaire et des stagiaires
- Objectifs pédagogiques de la formation
- Contenu de la formation
- Modalités pédagogiques
- Public concerné et prérequis
- Intervenant(s)
- Référent(s) interne(s) de la formation
- Date(s) et horaires de la formation définis conjointement
- Lieu, repas et conditions matérielles de la formation
- Émargement, évaluation et bilan de la formation
- Confidentialité
- Coût

Dès lors que vous nous retournez la convention signée et le tableau des participants complété, la formation est validée. Nous vous adresserons ensuite les convocations et le programme à remettre aux stagiaires, au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

Pour les formations inter-structures, les inscriptions se font en ligne :

www.creaibfc.org

Une convention peut vous être adressée, après validation de votre inscription en ligne. Vous recevrez une convocation et le programme de la formation au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. Pour chacune de nos formations, un certificat de réalisation vous sera adressé, en même temps que la facture, à l'issue de la formation.

TARIFS 2024

EN INTRA

> tarif contribuant au CREAI :
1 080 €/jour

> tarif non contribuant :
1 520 €/jour

EN INTER

> tarif contribuant au creai :
200 €/jour/par personne

> tarif non contribuant :
280 €/jour/par personne

> Les frais de déplacement du formateur sont en sus.

Condition d'accès aux personnes en situation de handicap : Si vous êtes en situation de handicap, si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation),

merci de contacter le secrétariat au 03.80.28.84.40 ou creai@creaibfc.org

NOS LOCAUX

> sont situés au
1A rue des Ruchottes,
21121 AHUY,
à proximité de Dijon et de la rocade nord.

- En voiture, depuis la rocade Lino en direction de Fontaine-les-Dijon : sortir au niveau de Géant Casino, prendre la rue du Pré-Potet et continuer 265 m, le CREAI est sur votre droite (après Grand frais).
- De la gare ou des places Darcy ou République, prendre le Tram T2 direction Valmy et descendre à la station Europe - Simone Veil puis, à pied, descendre l'avenue de la découverte, la rue Louis Neel, la rue Alexandre Fleming et vous arrivez rue des Ruchottes (30 minutes de la gare : 13 de tram + 17 à pied).
- Ou une variante avec moins de marche à pied : prendre le Tram 2 comme ci-dessus mais descendre à la station Nation,puis, prendre le Bus B17 en direction d'Ahuy et descendre à l'arrêt Presles, vous êtes à 400 m du CREAI par le début de la rue des Grandes Varennes, la rue de l'Aqueduc Darcy, puis la rue des Ruchottes (37 minutes de la gare : 27 en tram + bus et 10 à pied).

Au sein de nos locaux, une salle de réunion et de formation peut accueillir environ 20 stagiaires. Elle est connectée à la WIFI et équipée d'un matériel de vidéo projection, d'un paperboard, d'un écran numérique interactif et de visio-conférence permettant d'alterner les formations et les réunions en présentiel et distanciel. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite, tout comme un sanitaire situé au RDC.

Nous nous assurons qu'il en soit de même pour nos autres lieux d'intervention.

CREAI

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

CREAI
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

1A rue des Ruchottes
21121 AHUY

03.80.28.84.40
creai@creaibfc.org

www.creaibfc.org

N° DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :
26 21 000 1521

N° SIRET : 778 214 148 00190 – Code APE : 8899B

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

> Création graphique : www.fredericbay.com